



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
RÉGION SUD

Bilan de la Conférence régionale du Sport de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Juin 2026



Sommaire

Glossaire.....	3
Introduction.....	4
1. Bilan de l'installation et du fonctionnement de la CRdS.....	6
1.1 Articulation entre le cadre national et la déclinaison régionale : historique de la CRdS Provence-Alpes-Côte d'Azur	6
1.1.1. 2020-2021 : Une installation avec des attentes fortes des acteurs	
1.1.2. 2022 : Le temps des premiers travaux	
1.1.3. 2023 : Une première phase d'essoufflement	
1.1.4. 2024 : Une année olympique avec un rebond des travaux	
1.1.1. 2025 : Une deuxième phase d'essoufflement	
1.2 Bilan de l'installation de la CRdS : gouvernance, rôle et ambition.....	17
1.2.1. Une gouvernance installée rapidement mais structurellement complexe	
1.2.2. Un fonctionnement collectif qui a permis de produire sans réellement embarquer durablement tous les collègues	
1.2.3. Une CRdS capable de produire une stratégie régionale avec un vrai espace de concertation	
1.2.4. Une montée en opérationnalité réelle mais qui reste limitée	
2. Bilan du déploiement du PST.....	22
2.1 Contexte et cadre d'analyse.....	22
2.2 Panorama des actions portées par la CRdS.....	23
2.2.1. La lettre d'information	
2.2.2. Les tournées départementales	
2.2.3. L'observatoire et le centre de ressources	
2.2.4. L'AMI pour définir les projets emblématiques	
2.2.5. La Conférence des financeurs	
2.3 L'appropriation du PST par les acteurs du territoire.....	29
2.3.1. La genèse du PST : un document cadre, dans la lignée des politiques déjà portées par les acteurs régionaux	
2.3.2. Des actions nombreuses, en lien avec le PST, mises en place depuis son adoption	
2.3.3. Évaluation de l'influence du PST sur les actions portées par les membres de la CRdS	
Conclusion.....	44
Bibliographie.....	49

Glossaire

AMI : Appel à manifestation d'intérêt

ANS : Agence nationale du Sport

CD : Conseil départemental

CDESI : Commission départementale des espaces, sites et itinéraires

CDOS : Comité départemental olympique et sportif

CRdS : Conférence régionale du Sport

CREPS : Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive

CRF : Conférence régionale des financeurs du Sport

CROS : Comité régional olympique et sportif

DIRPJJ : Direction interrégionale de la protection judiciaire et de la jeunesse

DRAJES : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

GCN : Grande Cause Nationale

PDESI : Plan départemental des espaces, sites et itinéraires

PST : Projet Sportif Territorial

SDJES : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Documents annexes (produits dans le cadre du bilan) :

Annexe 1 : recensement des actions déployées dans le cadre du PST

Annexe 2 : analyse des résultats du questionnaire aux membres de la CRdS

Introduction

Les Conférences régionales du Sport et les Conférences régionales des financeurs sont le résultat du renouvellement de la gouvernance sportive, engagé en 2019 à l'échelle nationale. Ces nouvelles instances régionales, dont l'installation est intervenue en 2021, réunissent les acteurs des quatre collèges (État, mouvement sportif, collectivités territoriales, monde économique et social) pour favoriser la concertation et la coopération dans les territoires.

Cinq ans après, 20 CRdS et 18 CRF sont installées. L'Agence nationale du Sport souhaite donc consacrer les travaux de l'année 2026 à la réalisation de leur bilan. La note d'orientation n°2026-CRdS-1, publiée le 18 février 2026, identifie deux axes prioritaires :

- Le renouvellement des mandats des CRdS avant le 15 juillet 2026. La fin de ce premier mandat doit permettre d'ouvrir un temps de réflexion sur l'organisation, le fonctionnement et la gouvernance des CRdS et CRF, pour préparer au mieux le prochain mandat.
- L'évaluation des Projets Sportifs Territoriaux, dont la réécriture interviendra en 2027. L'ANS propose une méthodologie claire d'évaluation de ces PST, dans le but d'avoir des résultats qui soient utiles à la prise de décision.

Dans ce contexte, la Conférence régionale du Sport de Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité réaliser un bilan de son premier mandat, selon les deux axes identifiés par l'Agence nationale du Sport. Après son installation le 13 avril 2021, la CRdS a voté son PST le 15 décembre 2022 et a installé sa Conférence des financeurs le 14 juin 2023. En parallèle, différentes actions ont été mises en place par la Conférence, en lien avec son Projet Sportif Territorial.

Pour mener à bien la réalisation de ce bilan, plusieurs travaux ont été conduits en associant au maximum les membres de la CRdS et de la CRF :

- **Un questionnaire** a été diffusé à l'ensemble des membres, suppléants et contributeurs extérieurs. Ce formulaire en ligne a permis de récolter 31 réponses, dont les principaux résultats sont présentés dans les différentes parties du bilan[1].
- **Une série d'entretiens** a été menée auprès d'une dizaine de membres titulaires des quatre collèges de la Conférence, particulièrement engagés depuis son installation.

[1] L'ensemble des résultats du questionnaire est présenté dans l'annexe 2.

Personnes interrogées	
État	<ul style="list-style-type: none">• Jean-Michel LECLERCQ, DRAJES• Lionel VIALON, Conseiller du DASEN 04• Jean-Philippe BALLEZ-BAZ, CREPS• Margaux GIANFRANCESCHI, ARS• Isabelle DIMEGLIO, Aix-Marseille Université
Collectivité	<ul style="list-style-type: none">• Laurent BONNET, Métropole de Toulon-Provence-Méditerranée• Alain DEMOULIN, Ville de Manosque• Gilles FRASNETTI, Ville de Cap d'Ail
M. sportif	<ul style="list-style-type: none">• Hervé LIBERMAN, CROS• Sacha Prein, Ligue de Football américain• Pierre LE NOC, UNSS
Monde éco.	<ul style="list-style-type: none">• Jean-Daniel BEURNIER, CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur• Pauline MAILLET, COSMOS• Nicolas SAUVAN-MAGNET, CCI Pays d'Arles

- **Un recensement régional des projets déployés au cours des cinq dernières années** par les acteurs de la région a été réalisé, sur la base de la documentation du secrétariat de la CRdS, des contributions des membres, et d'un travail de veille auprès d'une trentaine de structures. Les résultats sont présentés dans la deuxième partie de ce document[2].



Après un lancement des travaux du bilan fin février 2026, une réunion intermédiaire a été organisée avec le comité technique avant une présentation en bureau commun mi-avril. Ce premier temps de restitution a permis de préparer la plénière du 4 mai et la présentation de ce bilan à l'ensemble des membres.

Ce document se structure autour des deux axes de la note d'orientation 2026, avec une première partie consacrée au fonctionnement de la CRdS et une deuxième partie qui porte sur l'évaluation du déploiement du PST. Le propos se veut objectif, basé sur le témoignage des différents membres de la CRdS. Il permet également de mettre en perspective la CRdS de Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses travaux avec le contexte national qui a évolué entre 2021 et 2026.

Les résultats de ce bilan permettront d'alimenter les réflexions quelques semaines avant le renouvellement des mandats. Sans donner des recommandations claires, plusieurs pistes d'évolution sont identifiées pour clarifier et optimiser l'action de la CRdS.

[2] La méthodologie utilisée est précisée dans la partie 2 du bilan, l'ensemble des projets identifiés est présenté dans l'annexe 1.

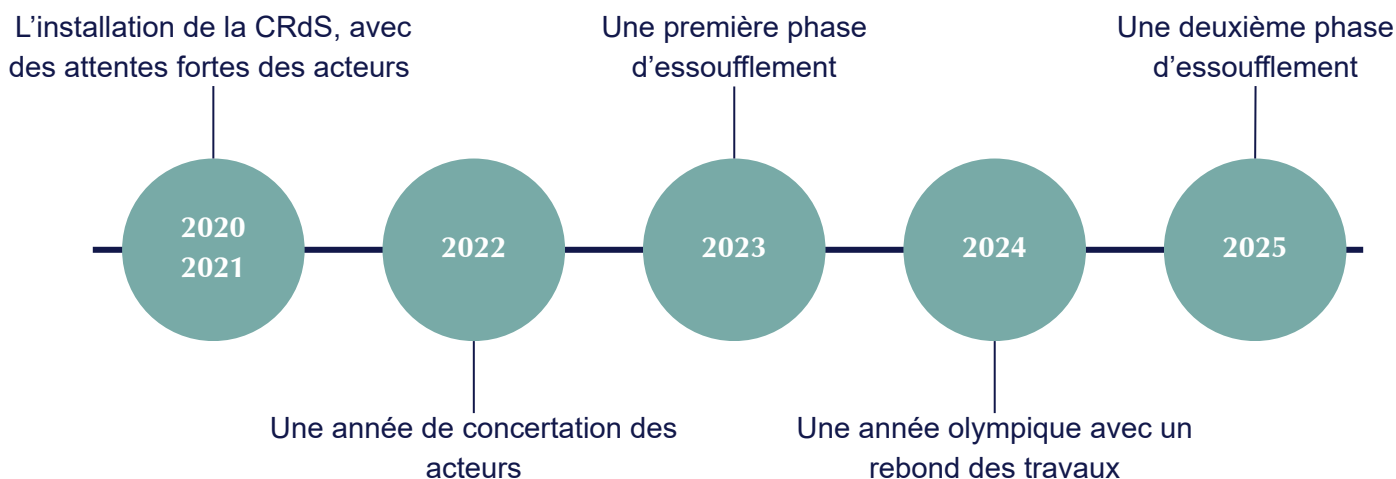
Partie 1

Bilan de l'installation et du fonctionnement de la CRdS

Cette première partie du bilan sera consacrée à l'étude du fonctionnement de la Conférence régionale du Sport, de ses instances, de sa gouvernance, et de la mobilisation de ses membres. Pour mener cette analyse, une rétrospective historique semble indispensable, les évolutions de la CRdS de Provence-Alpes-Côte d'Azur étant profondément liées aux évolutions du contexte national. Une seconde partie sera consacrée à l'analyse de cette rétrospective, afin d'identifier les réussites mais aussi les difficultés rencontrées, avant d'ouvrir des pistes de réflexion pour des évolutions futures.

1.1 Articulation entre le cadre national et la déclinaison régionale : historique de la CRdS de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cinq périodes se distinguent dans l'analyse historique de la Conférence régionale du Sport de Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Pour chacune de ces périodes, les travaux de la CRdS seront mis en perspective avec les directives fixées à l'échelle nationale.

1.1.1 2020-2021 : Une installation avec des attentes fortes des acteurs

a) Installation de la Conférence régionale du Sport

L'installation des Conférences régionales du Sport s'inscrit dans le renouvellement de la gouvernance sportive en France, impulsée par la création de l'Agence nationale du Sport par l'arrêté ministériel du 24 avril 2019, et la loi du 1^{er} août 2019. Cette nouvelle instance a l'ambition d'offrir un espace de concertation pour les acteurs de l'écosystème sportif français, regroupés en quatre collèges : l'État, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et le monde économique et social.

Cette nouvelle gouvernance du sport a rapidement envisagé une déclinaison à l'échelle régionale, via le décret n°2020-1280 du 20 octobre 2020, relatif aux Conférences régionales du Sport et aux Conférences régionales des financeurs du Sport. Il précise le cadre de fonctionnement et de composition de ces nouvelles instances dans lesquelles siègent des représentants des quatre collèges.

C'est sur cette base que les acteurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont réunis en visioconférence pour procéder à l'installation de la Conférence régionale du Sport le 13 avril 2021. L'identification des membres de la Conférence régionale du Sport a été faite selon le découpage suivant :

- 7 représentants de l'État,
- 26 représentants des collectivités territoriales,
- 9 représentants du mouvement sportif,
- 11 représentants du secteur économique et social.

Les membres ont également procédé à l'élection d'Hervé Liberman (président du CROS) comme président de la CRdS, ainsi que Laurent Bonnet (Conseiller métropolitain jeunesse-sport Métropole Toulon Provence Méditerranée) et Jean-Daniel Beurnier (Trésorier de la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur) comme vice-présidents.

Les acteurs régionaux ont accueilli favorablement l'installation de la Conférence régionale du Sport, y voyant plusieurs opportunités, notamment :

- La création d'un espace de dialogue à l'échelle régionale, en rassemblant des acteurs du territoire n'ayant pas toujours pour habitude de travailler ensemble,
- Le partage d'une vision stratégique, notamment grâce au Projet Sportif Territorial qui sera rédigé et adopté par l'ensemble des Conférences régionales du Sport, et qui a pour ambition de dresser un cadre stratégique pour la politique sportive dans la région,
- L'assurance d'un meilleur partage des connaissances entre les acteurs, notamment en associant des institutions et des acteurs de terrain,
- La possibilité de co-financer des projets sur le territoire grâce à la Conférence des financeurs du Sport, qui doit émettre des avis sur la conformité des projets régionaux en lien avec le Projet Sportif Territorial, et ainsi permettre le déploiement de ce dernier.

b) Mise en place et premiers travaux

L'année 2021 a été consacrée au lancement de la CRdS :

- **Gouvernance** : Trois instances ont été mises en place afin d'assurer le bon fonctionnement de la Conférence régionale du Sport et de la Conférence des financeurs du Sport :
 - Un comité stratégique, avec deux représentants par collègue. Il doit valider les orientations, assurer le pilotage, définir la stratégie de communication.
 - Un comité technique avec des techniciens des quatre collèges. Il apporte une aide à la décision, assure le cadrage et le suivi des prestataires, soumet des propositions et assure le suivi de la communication.
- Un secrétariat partagé, co-porté par la DRAJES et le CROS. En effet, les textes précisent que le secrétariat de la CRdS est « assuré par le service régional de l'État compétent en matière de politique publique du sport. Il peut être mutualisé avec les services de l'institution dont est issu le président de la Conférence »[3].
- Les travaux de la CRdS se sont concentrés sur deux volets :
 - La mise en place d'ateliers pilotés par des membres du comité technique, sur quatre thématiques :
 - « Thèmes et axes du PST : prioriser, regrouper et quel chef de file ? »
 - « Conférence des financeurs : c'est quoi pour vous ? »
 - « Comment mobiliser les acteurs territoriaux du sport autour de la CRdS (en dehors de ses membres) ? »
 - « Fiches action Héritage de Paris 2024 : Que doit-il rester sur notre territoire après les Jeux ? »
 - L'organisation d'une première tournée régionale de la CRdS avec une étape par département[4].

En parallèle, des prestataires ont été identifiés sur le volet communication (création des outils de communication, organisation d'une conférence de presse) et pour la rédaction du diagnostic territorial.

L'année 2021 a donc été structurante puisqu'elle a marqué l'installation de la Conférence régionale du Sport de Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le lancement des premiers travaux. Cela s'inscrit dans un renouvellement plus large de la gouvernance du sport en France, qui a suscité entre 2019 et 2021, beaucoup d'attentes chez l'ensemble des acteurs impliqués à tous les échelons territoriaux.

[3] Décret n°2020-1280 du 20 octobre 2020, relatif aux Conférences régionales du Sport et aux Conférences des financeurs du Sport.

[4] Cette action sera précisée dans la partie 2.2.b du document.

Composition du comité stratégique

État

- Bernard DEMARS
- Bernard DUTARD

Collectivité

- Laurent BONNET
- Éléonore LEPETRE

M. sportif

- Hervé LIBERMAN
- Jelena LOZANCIC

Monde éco.

- Jean-Daniel BEURNIER
- Pauline LAÏD (MAILLET)

Synthèse des temps forts en 2021

13 avril 2021

Plénière d'installation de la CRdS en visioconférence

4 mai 2021

Création du comité stratégique
8 réunions du comité stratégique en 2021

30 septembre 2021

Création du comité technique
3 réunions du comité technique en 2021

20 octobre 2021

Plénière en présentiel avec atelier de travail

1.1.2. 2022 : Une année de concertation des acteurs

Après la phase d'installation, l'année 2022 a été marquée par le lancement de différents travaux par la CRdS et une dynamique forte entretenue par ses membres.

a) Travaux de la Conférence régionale du Sport

L'année 2022 a été principalement consacrée à la réalisation d'un diagnostic territorial dans un premier temps, et la rédaction du Projet Sportif Territorial dans un second temps. Pour cela, la CRdS a fait appel à un cabinet spécialisé pour l'accompagner.

Le diagnostic territorial a été réalisé entre avril et juin 2022, en lien avec les services de l'État et le CROS. La première étape a été la réalisation d'une analyse documentaire approfondie pour réaliser un état de la littérature. Cette analyse a été complétée par une dizaine d'entretiens ayant pour but de discuter des spécificités régionales. Deux réunions ont ensuite été organisées avec le comité technique pour confronter les analyses et assurer la collégialité de la démarche, avant une présentation au comité stratégique qui a permis de valider le document.

Le document a été construit de manière à couvrir l'ensemble des thématiques dans lesquelles intervient le sport dans la région, sans pour autant avoir l'ambition d'être exhaustif. Il s'articule autour des cinq axes suivants :

- L'enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques sportives,
- Les espaces de pratique qui participent au rayonnement régional,
- Le sport, facteur de cohésion sociale,
- Une terre de performances sportives qui participent au rayonnement du territoire,
- Une filière au service du développement économique régional.

Synthèse de la démarche de concertation pour la rédaction du PST

Préalable

Désignation d'un président par commission
Désignation de 10 membres par commission, à raison de 2 ou 3 par collègue

Concertation des acteurs

4 réunions organisées (1 par collègue)
Environ 160 participants

Commissions thématiques

15 réunions organisées (3 par commission)
50 participants

Le diagnostic territorial a servi de base à la réflexion pour le Projet Sportif Territorial. Pour alimenter ce document, cinq commissions thématiques se sont réunies à trois reprises entre septembre et octobre 2022, afin d'identifier des enjeux prioritaires et des actions y répondant. Une réunion par collègue a également été organisée pour réunir un plus grand nombre de personnes. Les thématiques traitées au sein des commissions reprenaient les thématiques traitées dans le diagnostic.



Le PST est ainsi le produit d'une démarche collective, construite à partir du diagnostic, des échanges entre collègues et des propositions formulées dans les commissions. Il correspond à la traduction stratégique et opérationnelle des priorités régionales identifiées et constitue un cadre commun de référence.

Le document s'organise autour de trois axes stratégiques :

- Axe 1 : Faire du sport un outil de rayonnement du territoire dans le respect de la préservation de l'environnement ;
- Axe 2 : S'appuyer sur la mise en relation et la collaboration des acteurs pour garantir un maillage territorial consolidé ;
- Axe 3 : Garantir les solidarités territoriales et l'accessibilité de la pratique pour toutes et tous.

Ces trois axes structurent la stratégie régionale et permettent une lecture claire des priorités retenues. Cette stratégie se décline par la suite en 30 actions, qui constituent le volet opérationnel du document. Le plan d'actions comprend 3 actions préalables, transversales et structurantes, identifiées par les différentes commissions thématiques comme prioritaires.

Les 27 autres actions sont réparties au sein des trois axes et rédigées sous forme de fiche action qui précise le contexte, les publics cibles, les objectifs, le calendrier de déploiement, les ressources mobilisées, les transversalités et les indicateurs de suivi. Le PST ne liste pas seulement les idées et les directions choisies, il apporte un cadre de mise en œuvre et d'évaluation, indispensable pour analyser et suivre l'avancement et le déploiement du PST.

En parallèle de ces travaux conduits sur le diagnostic et le Projet Sportif Territorial, une première tournée départementale a été organisée[5]. En effet, afin de faire connaître la CRdS, son rôle et son fonctionnement, six étapes ont été organisées dans les départements, afin d'y associer un maximum d'acteurs.



[5] Cette action est détaillée dans la partie 2.2 du document.

b) Animation des instances

En 2022, les instances ont conservé leur périmètre d'action. Fait notable : trois plénières ont été organisées au cours de l'année, soit une de plus que demandée par l'Agence nationale du Sport, ce qui peut s'expliquer par les échéances d'adoption du PST avant la fin de l'année.

Synthèse des plénières 2022

15 mars 2022

Toulon, 50 participants

- Intervention de Gérard Baslé « Nouvelles formes de pratiques sportives, innovations et équipements sportifs »
- Lancement de 3 groupes de travail expérimentaux :
 - Sport de haut niveau
 - Sport et tourisme
 - Enjeux économiques : emploi, formation

5 juillet 2022

Aix-en-Provence, 48 participants

- Présentation du diagnostic territorial
- Intervention de Cédric Dufoix (COJOP Paris 2024) « Les JOP de Paris 2024 : quel impact pour notre territoire ? »

15 décembre 2022

Aix-en-Provence, 72 participants

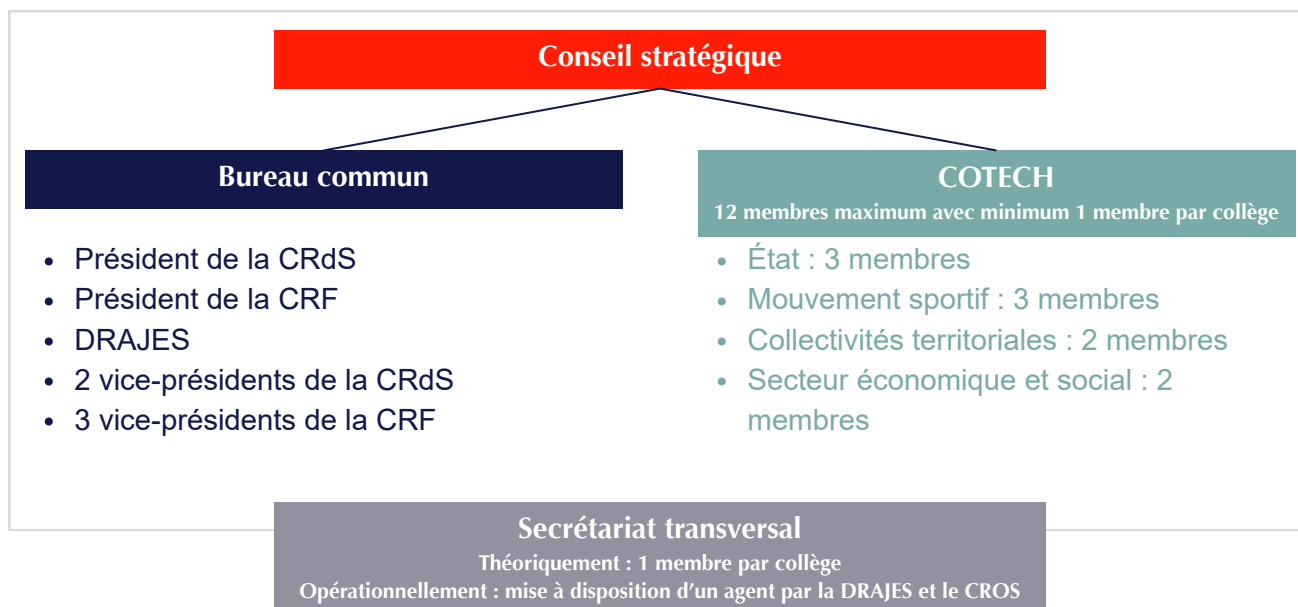
- En présence d'Anne-Lise Titon (ANS)
- Présentation et vote du Projet Sportif Territorial
- Projection sur l'organisation de la CRdS et la CRF

1.1.3. 2023 : Une première phase d'essoufflement

Après une année 2022 riche en travaux et en production, l'année 2023 marque un premier ralentissement dans la dynamique engagée par la Conférence régionale du Sport. L'essentiel des travaux s'est concentré sur la structuration interne de l'instance, avec l'installation de la Conférence régionale des financeurs et les organes associés.

En effet, le 14 juin 2023 à Manosque, la CRF a été officiellement installée. Monsieur Laurent Bonnet en a pris la présidence. Dans le même temps, l'organigramme définitif des instances a été présenté à l'ensemble des membres, fonctionnement qui perdure encore à ce jour.





Après une participation relativement élevée aux premières plénières, une première baisse s'observe dès 2023 avec 38 puis 22 participants au cours de l'année.

Synthèse des plénières 2023

14 juin 2023

Manosque, 38 participants

- En présence de Frédéric Sanaur (ANS)
- Installation de la CRF

6 décembre 2023

Châteauneuf-de-Gadagne, 22 participants

- En présence d'Anne-Lise Titon (ANS)
- Élection de Mme Christelle Castanier comme vice-présidente de la CRdS
- Présentation des présidences des commissions de la CRF
- Intervention de la Fondation du Sport français et présentation de la candidature des JOP 2030

Sous l'impulsion de l'Agence nationale du Sport, une première action emblématique a été identifiée et a obtenu un soutien financier à hauteur de 30 000€. Il s'agit du projet Rebond, porté par le laboratoire Management Sport Cancer, dont le but est d'accompagner les patients en rémission de cancer avec un accompagnement psychologique adapté.

En associant des coaches issus du sport de haut niveau, ce programme de recherche ouvre de nouvelles perspectives de traitement pour les personnes atteintes de maladies chroniques. Présenté lors de la plénière du mois de juin 2023, ce projet a été largement connu par les membres de la CRdS.

L'année 2023 a donc été consacrée principalement à l'organisation interne de la CRdS, avec un effort réduit sur le déploiement des actions du PST. Elle s'est dotée d'un cadre de fonctionnement solide qui s'est maintenu jusqu'à présent, malgré un désengagement progressif de ses membres.

1.1.4. 2024 : Une année olympique avec un rebond des travaux

L'analyse de la dynamique engagée par la CRdS à partir de 2024 ne peut pas se faire sans prendre en compte le contexte national, structurant sur cette période.

L'année 2024 est tout à fait exceptionnelle pour le sport français, qui a été porté par l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le secteur a bénéficié d'une médiatisation accrue et de crédits financiers plus nombreux.

D'abord, le sport a été désigné Grande Cause Nationale, ce qui a un impact direct sur les CRdS qui se voient confier une enveloppe budgétaire dédiée au financement de projets locaux liés à la GCN. Pour orienter leur action, les Conférences régionales du Sport sont invitées à identifier un ou plusieurs projets emblématiques sur leur territoire, en lien direct avec le PST. En complément des crédits accordés aux CRdS dans le cadre de la Grande Cause Nationale, chaque DRAJES est invitée à soutenir une action phare portée par les CRdS avec des crédits délégués par l'ANS. Cela marque un tournant pour les CRdS, qui ne sont plus perçues comme des instances de stratégie à l'échelle régionale, mais deviennent des organes d'identification et d'accompagnement de projets, avec un véritable rôle opérationnel.

Afin d'identifier les projets bénéficiaires du soutien financier dans le cadre de la GCN, la CRdS de Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait le choix de mettre en place un AMI (appel à manifestation d'intérêt). L'objectif était à la fois d'identifier l'ensemble des projets existants sur le territoire, mais aussi de valoriser un nombre plus important de projets que ceux retenus par l'Agence nationale du Sport. Pour structurer ses travaux sur l'année, il a été décidé de mettre en place trois groupes de travail thématique :

Synthèse des groupes de travail

Grande Cause Nationale

Réunion 1 - 03/04/2024

- 7 participants
- Intervention de Vincent Roger, Délégué ministériel à la Grande Cause Nationale 2024

Réunion 2 - 20/06/2024

- 9 participants
- Priorisation des actions retenues dans le cadre de l'AMI[6]

Entretiens individuels de préparation avec les projets retenus, avant la présentation à l'ANS

Opérationnalité du PST

Réunion 1 - 08/04/2024

- 6 participants
- Intervention d'Anne-Lise Titon, conseillère en charge des territoires à l'ANS

Réunion 2 - 18/06/2024

- 10 participants
- Priorisation des actions du PST

Réunion 3 - 28/11/2024

- 8 participants
- Travail sur une déclinaison opérationnelle des actions jugées prioritaires

Projet de Loi Sport

Réunion 1 - 04/04/2024

- 8 participants
- Intervention de Jacques Donzel, ancien inspecteur de la jeunesse et des sports, co-rédacteur du Rapport pour un sport plus démocratique, plus éthique et plus protecteur

Réunion 2 - 13/06/2024

- 10 participants
- Priorisation des mesures et des thématiques

[6] Cette action est détaillée dans la partie 2.2 du document.

La Conférence a également maintenu ses efforts sur le volet communication, en rendant public son site internet en décembre 2024. Elle a également souhaité travailler sur un observatoire et un centre de ressources[7], avec le soutien d'un cabinet spécialisé. L'objectif était de favoriser le partage de l'information et de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs des ressources utiles pour conduire des politiques cohérentes.

En plus du passage de la vision stratégique à la vision opérationnelle, l'année 2024 marque un tournant pour les CRdS avec les premières remises en cause. En effet, l'avis de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, publié en octobre 2024, pointe plusieurs limites :

- La difficulté de pilotage, avec une moyenne de 58 membres par Conférence, qui rend les processus lourds et la prise de décision complexe ;
- La pertinence du niveau régional, avec l'hypothèse que le niveau départemental pourrait être plus adapté. Sont alors envisagés des conseils sportifs départementaux autour des préfets de département ;
- La gouvernance encore très dépendante de l'État, puisque le préfet de région est le délégué territorial de l'ANS et le DRAJES, le délégué territorial adjoint. Il n'existe donc pas véritablement de déclinaison territoriale de l'ANS, d'autant que les secrétariats sont très largement portés par les DRAJES, qui en assurent le fonctionnement grâce à des crédits dédiés par le ministère.

Sans remettre totalement en question le rôle et le fonctionnement des Conférences régionales du Sport, ce rapport pose les bases d'un questionnement qui va s'amplifier en 2025 sur l'utilité et la pertinence des CRdS.

1.1.5. 2025 : Une deuxième phase d'essoufflement

L'année 2025 marque un coup d'arrêt des politiques sportives en France. Passé l'effet de Paris 2024, la contrainte budgétaire est croissante et l'incertitude politique complexifie la mise en place de directives claires à l'échelle nationale. L'enjeu devient alors de construire l'héritage des Jeux alors même que plusieurs programmes financiers prennent fin ou sont nettement réduits (Pass'Sport, Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024 par exemple).



[7] Cette action sera précisée dans la partie 2.2.b du document.

a) Les remises en question à l'échelle nationale

Parallèlement, les débats sur l'intérêt des Conférences régionales du Sport se renforcent. Le rapport annuel de la Cour des comptes « Les politiques publiques en faveur des jeunes » questionne l'installation et le fonctionnement de l'Agence nationale du Sport, qui n'aurait entraîné ni mutualisation des moyens, ni coordination effective entre les acteurs. La Cour des comptes estime que l'ANS n'incarne pas, à ce stade, une « gouvernance partagée à responsabilités réparties ». Cette critique de la gouvernance s'applique directement aux Conférences régionales du Sport, dont la gouvernance est qualifiée de complexe.

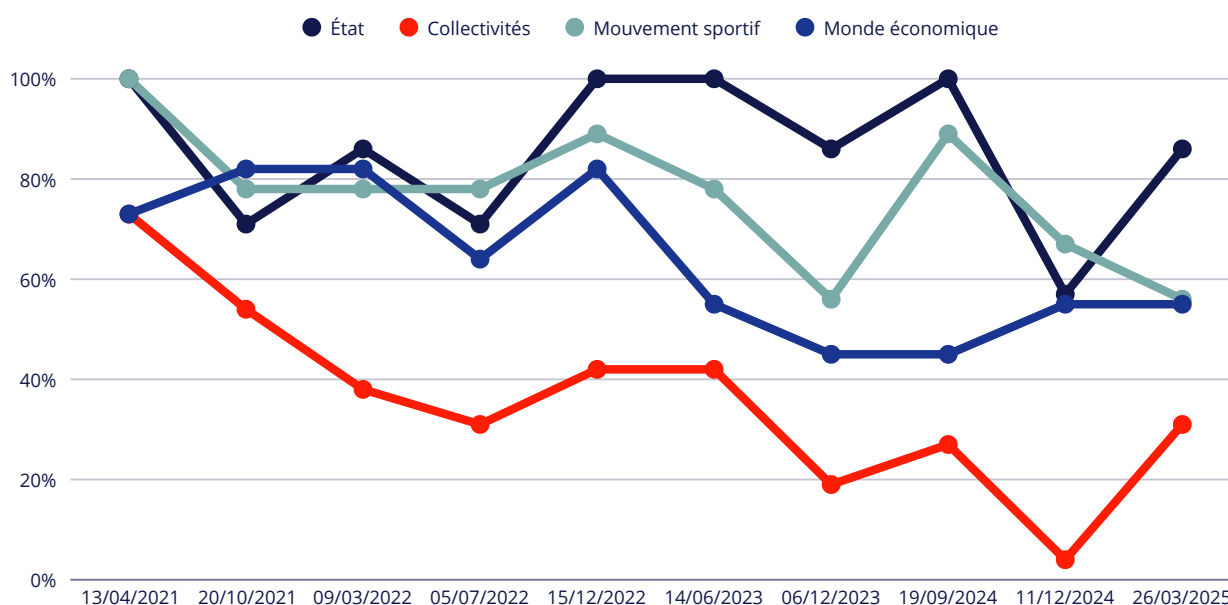
Cette remise en question de l'ANS a un effet direct sur les CRdS dont elles sont l'émanation, auxquelles s'ajoutent des annonces ministérielles évoquant une potentielle dissolution de l'ANS. La critique est donc forte et l'incertitude renforcée sur l'avenir des CRdS, ce qui freine certaines prises de décision et le portage de projets.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'échappe pas à cette dynamique globale, avec un ralentissement de la dynamique, qui s'explique d'une part par l'incertitude croissante autour de l'organe CRdS, et d'autre part par un désintérêt de certains membres. Pour ceux qui restent éloignés de la CRdS, son action est peu lisible, ce qui provoque une forme de désintérêt à long terme. À l'inverse, pour les membres les plus actifs, l'engagement devient plus difficile, le sport n'étant plus une priorité pour la structure d'appartenance (cela est particulièrement marqué au sein des collectivités territoriales et du monde économique et social).

L'ambition pour l'année 2025 est donc réduite, avec un nombre réduit de réunions et groupes de travail, les membres étant plus difficilement mobilisables.

b) Le désengagement des membres

Évolution de la participation des membres suivant leur collège (en % de membres)



Le graphique expose clairement cette diminution du nombre de participants aux réunions plénières, avec :

- Un désengagement plus marqué au sein du collège des collectivités territoriales,
- Une légère baisse de la représentation du monde économique et social,
- Un investissement plutôt stable du mouvement sportif et de l'État.

La plénière prévue en janvier 2026 à Gap a dû être reportée faute d'un nombre suffisant de participants.

Synthèse des plénières 2024-2025

19 septembre 2024

Marseille, 31 participants

Présentation des travaux des groupes de travail, synthèse des travaux de la Conférence des financeurs

11 décembre 2024

Marseille, 19 participants

En présence de Frédéric Sanaur et Anne-Lise Titon de l'ANS
Organisation en marge des « Trophées d'impulsion sport » organisés par l'ANS

26 mars 2025

Nice, 50 participants

Partage des orientations 2025 de l'ANS, poursuivre les travaux de la CRdS et lancer la commission Héritage pour engager une dynamique autour des JOP 2030

c) La gouvernance et le suivi de la CRdS

Au-delà du rythme de réunions qui a été légèrement réduit, la réflexion a été posée sur l'organisation et les moyens consacrés à la CRdS, notamment à travers le partage du secrétariat de la CRdS. Le choix a été fait à la DRAJES de dédier un agent au suivi des travaux, en co-portage avec le CROS. Dans le même temps, la Conférence a poursuivi ses travaux avec l'organisation d'une deuxième tournée départementale[8].

La réflexion est également engagée concernant l'action de la Conférence des financeurs. Après une activité propre en 2024 avec le fléchage de plusieurs enveloppes financières, la CRF a vu son rôle limité en 2025 avec la baisse des crédits alloués par l'État. L'organe n'est plus en mesure d'orienter les financements et par conséquent le déploiement du Projet Sportif Territorial.

L'année 2025 a donc vu émerger plusieurs interrogations sur le rôle et l'action de la CRdS, sur son fonctionnement et son organisation. Ces réflexions ont été renforcées par la baisse de mobilisation des membres, qui traduit un besoin de renouvellement de l'organe.

[8] Cette action sera précisée dans la partie 2.2.b du document.

1.2 Bilan de l'installation de la CRdS : gouvernance, rôle et ambition

1.2.1 Une gouvernance installée rapidement mais structurellement complexe

Cette présentation chronologique de la Conférence régionale du Sport de Provence-Alpes-Côte d'Azur est essentielle pour dresser le bilan des cinq premières années de fonctionnement de l'instance. L'analyse croisée des évolutions nationales et régionales permet d'identifier ce qui relève des spécificités régionales, ou au contraire, les difficultés qui émanent du contexte national.

Les acteurs régionaux ont su se mobiliser très tôt pour installer la Conférence régionale du Sport de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le calendrier et les objectifs fixés par les instances nationales ont toujours été suivis et respectés. Rapidement après l'installation de la CRdS, des discussions ont eu lieu pour mettre en place des instances de gouvernance capables d'assurer le suivi des travaux et la cohérence des orientations politiques. Si l'architecture proposée semble claire, dans les faits, elle s'avère complexe et parfois contraignante (lourdeur administrative, multiplication des réunions).

La phase de lancement a donc été plutôt réussie, avec une vraie mobilisation des acteurs et la mise en place rapide d'une gouvernance, qui a été mise à l'épreuve du fonctionnement de la CRdS et de la CRF. L'articulation entre les deux instances, même si elle a été prise en compte dès l'installation des différents organes décisionnaires, tend à complexifier la lecture de la gouvernance.

Il est important d'ajouter que la dépendance à l'État reste forte, autant dans le fonctionnement quotidien de l'instance (co-portage du secrétariat avec le CROS), que dans les travaux de la CRF (crédits fléchés issus uniquement de l'État). Si la présidence de la CRdS n'est aujourd'hui pas portée par le collège de l'État, il occupe une place stratégique dans le fonctionnement de l'instance.

Le fonctionnement de la CRdS reste lourd à porter au quotidien pour les structures qui en ont la charge (principalement la DRAJES et le CROS) et une réflexion sur les instances de gouvernance pourrait être conduite, pour plus de lisibilité et d'efficacité.

65 %

des répondants jugent la lisibilité des rôles et les responsabilités de chacun moyennement ou peu satisfaisantes

42 %

des répondants identifient « le manque de visibilité des décisions prises » comme un des freins principaux au bon fonctionnement de la CRdS (2^{ème} frein identifié)

37 %

des répondants identifient une évolution de la gouvernance et de l'organisation de la CRdS comme une priorité pour les prochaines années (2^{ème} levier identifié)

Ce qui a fonctionné

- La mise en place rapide de la CRdS, la CRF et des organes de gouvernance dans le respect des calendriers nationaux
- La mobilisation des acteurs régionaux pour l'installation et les premiers travaux de la CRdS

Ce qui a moins fonctionné

- La lisibilité des modalités de gouvernance de la CRdS et de la CRF qui reste limitée (qui fait quoi et dans quels délais ?)
- L'indépendance vis-à-vis de l'État pour le fonctionnement de la CRdS et la CRF

Implication pour la CRdS

- Une évolution des modalités de gouvernance qui pourrait être envisagée pour plus de simplification

1.2.2 Un fonctionnement collectif qui a permis de produire sans réellement embarquer durablement tous les collègues

La mobilisation au lancement de la CRdS a été forte, avec une vraie volonté des acteurs d'y prendre part. Cinq ans après, le nombre de participants aux temps de plénière ou de commissions a largement diminué. Plusieurs facteurs qui ne sont pas spécifiques à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent l'expliquer :

- Un manque de temps des différents membres (en particulier pour toutes les personnes qui ne siègent pas dans le cadre de leurs fonctions professionnelles),
- Une baisse de l'intérêt global porté au sport, dans un contexte post-Paris 2024, mais qui questionne dans une région qui s'apprête à accueillir de nouveau les Jeux dans quatre ans,
- Un manque d'intérêt direct à participer aux travaux de la CRdS, et donc une difficulté pour justifier son implication dans certaines instances selon les cas personnels.

Même si cette baisse de l'implication s'explique et n'est pas une caractéristique régionale, elle questionne sur le rôle de la CRdS et la perception de la part de ses membres. Tout laisse penser que la CRdS mobiliserait plus d'acteurs en s'adossant à un enjeu concret, une actualité nationale ou une opportunité de financement, comme cela a été le cas en 2022 avec la rédaction du PST ou en 2024 avec la Grande Cause Nationale.

63 %

des répondants jugent la mobilisation des membres peu ou pas du tout satisfaisante

57 %

des répondants identifient la mobilisation des acteurs comme une priorité pour les prochaines années (1^{er} levier identifié)



Ce qui a fonctionné

- L'intérêt porté par les acteurs régionaux pour la CRdS et la CRF au moment de leur installation
- La mobilisation des acteurs autour de certains sujets structurants (JOP 2024 et 2030 par exemple)

Ce qui a moins fonctionné

- Une déperdition des membres au fur et à mesure des travaux
- Une mobilisation limitée des principaux acteurs régionaux

Implication pour la CRdS

- Une clarification de l'action de la CRdS pour ne pas susciter de déception auprès des membres
- L'organisation régulière de groupes de travail / commissions (ou autres formats) pour rendre les membres actifs et rendre utile leur contribution

1.2.3. Une CRdS capable de produire une stratégie régionale avec un vrai espace de concertation

Le travail de diagnostic territorial, entrepris en 2022 avec le diagnostic territorial et poursuivi ensuite par les études de la CCI ou les fiches thématiques de l'observatoire[9], constitue une base solide et un acquis fort pour les acteurs régionaux. Il a également permis la consultation des acteurs du territoire qui a abouti au vote du Projet Sportif Territorial, document stratégique et partagé par tous les acteurs.

Malgré tout, la question de l'appropriation de cette matière continue de se poser. Si le PST donne un cadre partagé, il reste méconnu d'un certain nombre d'acteurs et peine parfois à influencer les politiques territoriales[10]. Malgré son niveau de représentation, des acteurs stratégiques du territoire ne se sont pas pleinement impliqués dans les travaux, ce qui amène à nuancer le bilan de la concertation.

40 %

des répondants considèrent que le principal impact positif de la CRdS a été d'encourager le dialogue entre les acteurs (1^{er} impact identifié)

37 %

des répondants considèrent que le principal impact positif de la CRdS a été de permettre les rencontres entre les membres (2^{ème} impact identifié)

77 %

des répondants affirment que la CRdS leur a permis de rencontrer des acteurs du territoire et de créer de nouvelles relations, et 74 % affirment que ces nouvelles relations n'appartiennent pas à leur collège.

[9] Ces deux exemples seront précisés dans la partie 2 du document.

[10] Ce constat est développé dans la partie 2.3 du document.

Ce qui a fonctionné

- La mise en place d'un espace de concertation permettant d'adopter des documents cadres (diagnostic territorial, PST)
- La mise en relation et la connaissance des autres acteurs de l'écosystème sportif permises grâce à la CRdS

Ce qui a moins fonctionné

- La connaissance du PST qui reste limitée dans l'écosystème régional
- Une appropriation limitée des directives et axes stratégiques régionaux

Implication pour la CRdS

- Faire évoluer le format du PST pour qu'il soit plus lisible et appropriable pour les acteurs
- Orienter l'action de la CRdS autour de sujets ou d'actions fortes, pour favoriser la mobilisation des acteurs

1.2.4. Une montée en opérationnalité réelle mais qui reste limitée

Si elle a souvent été qualifiée d'instance de concertation et d'interconnexion, la CRdS a progressivement adopté un volet opérationnel, notamment pour porter le déploiement du PST. L'ensemble des actions déployées est détaillé dans la partie 3 du document, mais plusieurs catégories sont identifiées à ce stade :

- Les actions de mobilisation territoriale, avec les tournées départementales ;
- Les actions de centralisation et de diffusion de l'information, avec l'observatoire et le centre de ressources ;
- Les actions de fléchage de financements, grâce à la CRF et dans le cadre de l'AMI en lien avec la Grande Cause Nationale.

58 %

des répondants identifient « la difficulté pour passer de la concertation à l'action » comme un des freins principaux au bon fonctionnement de la CRdS (1^{er} frein identifié)

43 %

des répondants estiment nécessaire que la CRdS explore la possibilité de se doter de moyens financiers propres, 30 % considèrent cela souhaitable sous certaines conditions.

À l'origine, la Conférence des financeurs du Sport avait été pensée comme l'organe opérationnel de la CRdS, avec pour rôle d'orienter les financements en accord avec les priorités identifiées par le PST. Le nombre et le champ d'action limité des crédits attribués par cet organe n'a permis d'atteindre que partiellement cet objectif. En parallèle, l'ANS a donné une dimension opérationnelle plus forte aux CRdS dès 2023, notamment par l'identification de projets emblématiques. Son action est restée limitée en raison du manque de moyens financiers et humains à disposition pour conduire ce projet.

Le rôle opérationnel de la CRdS mérite d'être questionné dans les prochains mois, afin de bien définir son champ d'action et celui de la Conférence des financeurs.

Ce qui a fonctionné

- Le déploiement de quelques actions phares portées par la CRdS
- L'intégration de l'action de la CRF dans les orientations stratégiques de la CRdS

Ce qui a moins fonctionné

- L'action de la CRF qui reste limitée aux crédits alloués par l'État
- Un manque de moyens humains qui limite l'action de la CRdS

Implication pour la CRdS

- La réflexion sur les moyens humains mis à disposition pour la conduite du projet
- La possibilité d'explorer des solutions pour avoir des fonds financiers propres



Partie 2

Bilan du déploiement du PST

2.1 Contexte et cadre d'analyse

Le Projet Sportif Territorial est le fruit d'une démarche de concertation conduite à l'échelle régionale dans le cadre de la CRdS de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Travaillé à partir d'un diagnostic territorial, puis enrichi par les échanges entre collègues et les travaux des commissions thématiques, il traduit les besoins et enjeux identifiés collectivement. Il formalise ainsi un cadre stratégique et opérationnel commun au service de l'action sportive régionale.

L'objet de cette partie est de dresser un bilan du déploiement du PST, pour rendre plus lisible le travail engagé par les différents acteurs et identifier collectivement les suites à donner dans le cadre de son actualisation.

Ce recensement permet non seulement de mettre en lumière certains projets déjà engagés, mais aussi de faire ressortir les forces et les limites du document. Il offre ainsi l'occasion de tirer des enseignements à la fois sur les actions menées et les thématiques appropriées et sur le fonctionnement des collèges et de leur engagement.

Afin de produire une analyse la plus précise possible, un travail de recensement et de tri des projets menés sur le territoire depuis 2021 a été réalisé. Pour cela, 31 structures issues des quatre collèges ont été étudiées. Ce sont des têtes de réseaux ou acteurs majeurs du territoire régional.



Ce panel large a permis d'analyser plus de 160 projets afin d'évaluer leur contribution aux actions du PST. Sans pouvoir être exhaustif, il permet d'avoir une vision précise de ce qui a été impulsé dans le cadre du PST. Les différentes documentations envoyées par les membres de la Conférence viennent compléter ce travail de recherche.

En complément, sont recensés dans le tableau :

- Le projet emblématique Rebond, identifié en 2023,
- Les quatre projets emblématiques identifiés en 2024 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt organisé par la CRdS,
- Les 10 projets candidats non retenus en 2024 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt organisé par la CRdS,
- Les actions portées directement par la CRdS : le bulletin de veille, les tournées départementales, le centre de ressources / observatoire.

À l'issue de ce travail de veille, ce sont 68 projets présentant un lien plus ou moins direct avec les différentes actions ou sous-axes du PST qui ont été retenus[11].

L'analyse qui sera développée dans cette partie repose donc sur 86 projets, classés par axe du PST. Ce travail de tri a néanmoins laissé place à une part plus ou moins importante d'interprétation, avec l'objectif de retenir le plus de projets possibles dès lors qu'ils s'inscrivaient, a minima, dans la même logique qu'une action du PST.

Dans la même volonté d'avoir une vision exhaustive des actions déployées, des projets ont été identifiés parce qu'ils s'inscrivent pleinement dans l'ambition du PST, même s'ils ne peuvent être rattachés à aucune action spécifique.

En résumé, la méthode d'analyse du déploiement du PST sur le territoire s'est déroulée en 3 étapes majeures :

- Recensement des actions du territoire depuis 2021
- Classement suivant le découpage du PST
- Analyse et recherche d'un lien avec le PST

2.2 Panorama des actions portées par la CRdS

2.2.1 La lettre d'information

La première action à relever est celle de la création du bulletin de veille, à destination des acteurs du sport de la région. Ces bulletins ont été diffusés à plus de 500 acteurs de la région, à la fréquence suivante :

- 2 envois en 2023 (pour un lancement au second semestre)
- 4 envois en 2024
- 1 envoi en 2025

En classant les informations selon les cinq thématiques du PST, ce bulletin facilitait l'identification d'opportunités et de ressources utiles pour construire de nouveaux projets.

Les acteurs pouvaient y retrouver toutes sortes de contenus, notamment :

- Des études nationales
- Des enquêtes
- Des événements sur le territoire
- L'actualité de la CRdS
- Etc.

L'arrêt en 2025, faute de temps pour en assurer le suivi, n'a pas suscité de retour particulier quant à la disparition de cet outil parmi les destinataires de cette lettre d'information. Cette initiative avait pour objectif d'appréhender simplement, rapidement et clairement les évolutions de l'environnement sportif régional et national.

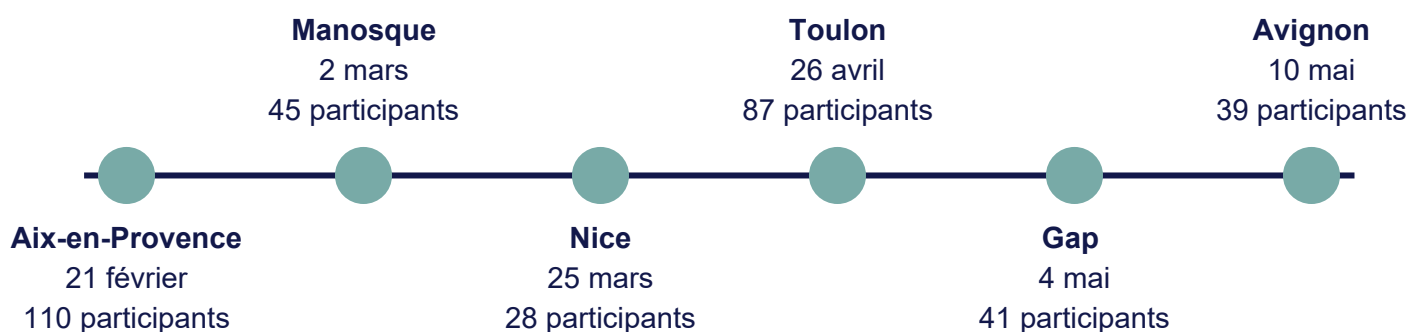
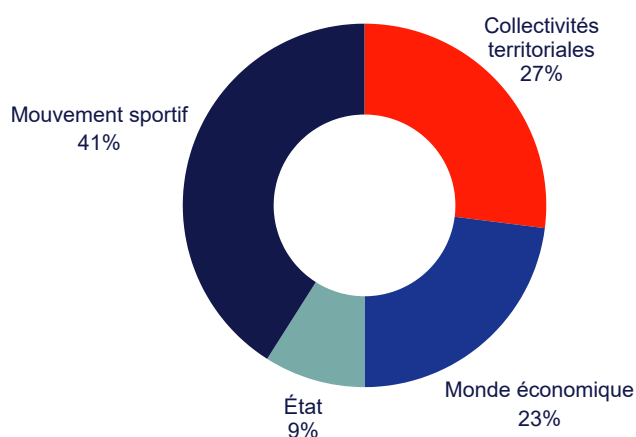
[11] Tous les projets sont présentés dans l'annexe 1.

2.2.2 Les tournées départementales

Au lancement de ces travaux, la CRdS de Provence-Alpes-Côte d'Azur a rapidement souhaité aller au plus proche des acteurs du territoire. Le niveau départemental s'est imposé comme l'échelon le plus pertinent, pouvant associer à la fois les collectivités locales (département, communautés de communes et villes), et les acteurs locaux du mouvement sportif (comités sportifs et clubs). Il était également important de faire connaître la Conférence, organe nouveau, pour le positionner sur l'échiquier régional.

La tournée départementale 2022 de la CRdS a alors constitué un premier temps fort d'échange territorial. Organisée en 6 étapes entre février et mai 2022, à Aix-en-Provence, Manosque, Nice, Toulon, Gap et Avignon, elle visait à réunir les acteurs du sport des 4 collèges dans chaque département afin de présenter la démarche et les objectifs de la CRdS, et faire émerger les besoins propres à chaque département. Quelques éléments et chiffres clés ressortent de ce bilan :

Répartition des participants par collègue



La tournée a permis de présenter la démarche nationale et régionale de l'ANS et de la CRdS, de partager les premiers éléments de diagnostic territorial et de mettre en débat les priorités du PST à travers des temps d'échange et des ateliers. Les échanges ont fait ressortir plusieurs enjeux récurrents sur tous les territoires (le sport-santé, les équipements, le sport pour tous, le sport de nature...).

Au-delà des contenus, cette tournée a surtout confirmé l'intérêt de ce format de proximité, apprécié par les participants des 4 collèges, permettant d'associer plus d'acteurs de terrains principalement issus du mouvement sportif et des collectivités territoriales.

Suite à l'engouement suscité en 2022, la CRdS a relancé une tournée départementale en 2025. L'objectif était de poursuivre la communication sur le rôle et l'action de la CRdS, et présenter les nouveaux outils à disposition des acteurs, notamment l'observatoire et le centre de ressources.



En plus de cet ordre du jour commun à tous les territoires, des sujets spécifiques ont été déclinés suivant les départements :

- Dans les Alpes-de-Haute-Provence, présentation du projet Savoir Vivre en Montagne (SAVIM) par la Ligue de ski,
- Dans les Alpes-Maritimes, présentation du label Génération 2030 par l'IA-IPR EPS,
- Dans les Bouches-du-Rhône, thématique du haut niveau avec une intervention de la Maison régionale de la Performance,
- Dans le Var, présentation du savoir rouler à vélo et du savoir nager par le SDJES 83,
- Dans le Vaucluse, thématique du modèle économique des acteurs du sport animé par la DRAJES, le CROS et le CD 84,
- Pour les Hautes-Alpes, le bureau a fait le choix d'un format différent centré sur les JOP Alpes Françaises 2030 où chaque représentant de collège a pu présenter les ambitions et les projets d'animation sur le territoire.

2.2.3 L'observatoire et le centre de ressources

La CRdS a souhaité consacrer une partie de ses travaux en 2024 à la mise en place d'un observatoire et d'un centre de ressources. Pour cela, elle a fait appel à un prestataire pour le développement de son site internet, et à un cabinet spécialisé pour la production du contenu de l'observatoire et du centre de ressources.

L'observatoire regroupe les productions réalisées par la CRdS, avec notamment des fiches thématiques, construites à partir de données publiques issues de DATA ES, de l'INJEP ou encore de l'INSEE. Ces fiches se veulent pédagogiques, facilement actualisables et déclinées par territoire pour être accessibles à l'ensemble des acteurs du territoire. Voici les différentes fiches produites par la Conférence :

- Les équipements sportifs en accès libre
- Le vieillissement des équipements sportifs
- Les disciplines sportives
- La pratique des personnes en situation de handicap
- Les équipements de sports de nature
- La pratique sportive licenciée pour les disciplines olympiques
- Le maillage territorial des équipements sportifs
- Les équipements sportifs scolaires
- L'accessibilité des équipements sportifs
- La pratique sportive licenciée
- La pratique sportive féminine licenciée
- La pratique des seniors
- Guide pratique : Portrait de territoire
- Équipements sportifs et changement climatique
- Pratique sportive et changement climatique



Ces fiches sont généralement divisées en deux parties : une analyse et une comparaison à l'échelle régionale, puis une analyse départementale permettant de comparer les départements du territoire sur les différents sujets.

Le centre de ressources, quant à lui, a pour objectif de rassembler et de mettre à disposition sur une même plateforme des études et données régionales et nationales en lien avec le sport. Il ne s'agit donc pas de productions propres à la CRdS, mais d'un espace de veille où sont regroupées des études menées par différents acteurs comme l'INJEP, le ministère des Sports, la BPCE ou encore la CCI.

Aujourd'hui, la CRdS met à disposition 51 ressources sur cette plateforme : les 15 fiches de l'observatoire produites par la Conférence, 14 études régionales et 22 études nationales, couvrant la période 2018-2025. Il est toutefois important de souligner que seule la fiche observatoire dressant un panorama des disciplines sportives pratiquées dans la région a été déposée depuis 2025.

Par ailleurs, aucun retour chiffré ne permet aujourd'hui de mesurer précisément l'utilisation de l'outil. Celui-ci a néanmoins été présenté en plénière ainsi que lors de la tournée départementale de 2025, afin de le faire connaître aux acteurs du territoire, d'encourager son développement et de faciliter sa prise en main.

2.2.4 L'AMI pour définir les projets emblématiques

L'AMI « Projets emblématiques » s'inscrit dans une dynamique portée par l'ANS pour renforcer le rôle des Conférences et faire émerger des projets sur les territoires dans le cadre de la Grande Cause Nationale. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CRdS a ainsi lancé en 2024 un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier des projets innovants, alignés avec les priorités du PST et capables de répondre à ses enjeux forts comme le rayonnement du territoire, coopération entre acteurs, maillage territorial... Les projets retenus devaient également s'inscrire dans une logique de cofinancement et présenter un impact mesurable pour le territoire. L'envoi des candidatures était possible du 07 mai 2024 au 07 juin 2024. Au total, ce sont 52 projets qui ont été déposés et étudiés par la Conférence.

Plusieurs étapes ont été nécessaires pour sélectionner les meilleures candidatures :

1. Réception des dossiers
2. Traitement sur leur recevabilité et respect des conditions
3. Instruction par un groupe de travail chargé de les analyser et de les classer selon certains critères (faisabilité, collégialité, priorité, impact). 14 projets sont alors retenus
4. Sélection des quatre projets en bureau commun



À l'issue de ce processus, quatre projets ont été retenus et accompagnés par la CRdS dans la consolidation de leur structuration et la préparation de leur présentation à l'Agence nationale du Sport ; tous ont obtenu un financement pour leur mise en œuvre. Une enveloppe totale de 80 000€ a été attribuée aux lauréats de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur via le fonds d'amorçage.

Les dix projets non retenus à ce stade ont néanmoins continué à bénéficier d'un appui adapté des membres du COTECH en vue d'obtenir des financements, de l'expertise et du partenariat. Cinq de ces projets ont également eu l'opportunité de se présenter à l'ensemble des membres de la Conférence lors des plénières.

SOLISPORT - Point Sud

Le projet SOLISPORT s'inscrit pleinement dans les objectifs du PST en matière d'inclusion par le sport. L'objectif de ce dispositif est de faire pratiquer ensemble des jeunes en situation de handicap pris en charge dans des instituts médico-éducatifs (IME) et des élèves scolarisés sur le territoire des Bouches-du-Rhône. Il favorise la rencontre, l'inclusion et la sensibilisation auprès des plus jeunes. Ce projet se déroule tout au long de l'année avec comme point d'orgue la participation à une olympiade sportive. Il contribue directement à l'action 24 du PST « développer la pratique sportive en milieu scolaire auprès des élèves en situation de handicap ».

Les Olympiades nautiques de la Métropole - Ligue Sud de Voile

Les Olympiades nautiques de la Métropole s'inscrivent dans le PST puisqu'elles favorisent l'accès au sport et en font un levier d'insertion professionnelle, tout en capitalisant sur l'accueil des épreuves olympiques de Paris 2024.

Porté par la Ligue Sud de voile et avec le soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le projet invitait des jeunes de 16 à 25 ans issus de QPV à découvrir la navigation en équipage sur la côte marseillaise, pendant les épreuves olympiques de voile. 10 journées de navigation au programme qui ont donné à près de 800 jeunes l'opportunité de naviguer en équipage dans la rade nord de Marseille. Au-delà de l'accès à la pratique, le projet associe découverte du patrimoine, sensibilisation à l'environnement, engagement aux JOP et ouverture vers les formations et métiers du milieu avec notamment le CQP Initiateur Voile pour répondre à la forte demande en personnel des clubs de la région. La volonté d'insérer ces jeunes dans le monde professionnel se traduit également par l'organisation d'un forum des métiers du nautisme à destination de ces jeunes pour leur proposer un parcours d'insertion professionnelle individualisé. Ce projet s'inscrit pleinement dans le PST, notamment avec les objectifs d'accessibilité de la pratique, de professionnalisation et de coopération entre les acteurs.

Projet Parcours coordonné sport-santé-insertion : UFOLEP 83

Le parcours coordonné sport-santé-insertion est porté par l'UFOLEP 83 et la DIRPJJ Sud-Est, dans le cadre du dispositif Insertion Sport. Il accompagne des jeunes de 15 à 20 ans en difficulté éducative dont certains en situation de handicap, à travers un parcours mêlant sport, santé, citoyenneté et insertion. Le projet alterne entre temps collectifs et suivi individualisé, avec des activités sportives, des bilans de forme, des temps de sensibilisation et des démarches d'orientation professionnelle. Il s'inscrit dans le PST puisque le sport est utilisé comme levier de remobilisation et d'inclusion des publics éloignés, en particulier les jeunes.

Réponse Départementale pour le Sport Inclusif 05 - GIP MDPH

La Réponse Départementale Sport Inclusif 05 (RDSI 05) est un dispositif qui accompagne les enfants et adultes en situation de handicap vers une pratique sportive dans les Hautes-Alpes. Porté par un groupement d'acteurs des différents collèges^[12] (préfecture des Hautes-Alpes, Conseil départemental, MDA, SDJES, DSDEN, ARS, CCSS, CDSA, CDH, DAHLIR, CDOS, CPSF), son objectif est de trouver une activité adaptée aux envies et aux besoins de chacun, puis de l'accompagner sur les premières séances pour faciliter l'intégration. Le dispositif sert à lever les freins très concrets d'accès au sport comme le manque d'information, l'appréhension, l'adaptation... Il s'agit d'un projet qui prend source dans le plan sport handicap du département créé il y a une dizaine d'années.

[12] Maison départementale de l'autonomie des Hautes-Alpes (MDA), Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hautes-Alpes (DSDEN), Délégation départementale des Hautes-Alpes de l'ARS, Caisse commune de sécurité sociale des Hautes-Alpes (CCSS), Comité départemental du sport adapté des Hautes-Alpes (CDSA), Comité départemental handisport des Hautes-Alpes (CDH), Dispositif d'accompagnement du handicap vers des loisirs intégrés et réguliers (DAHLIR), Comité départemental olympique et sportif des Hautes-Alpes (CDOS), Comité paralympique et sportif français (CPSF).

Les projets non retenus par la Conférence

Trophée annuel des campus du territoire	Association TACT	Axe 1
eNNOV Sport	Interface	Axe 1
De l'écologie pour nos clubs amateurs	Sauvage Méditerranée	Axe 1
Développer la transition écologique populaire et inclusive des clubs de football amateur de la région	Football écologie France	Axe 1
Label golf pour la biodiversité Région Sud	Ligue Sud de golf	Axe 1
Sport zéro déchet et solidaire - collecte, réemploi et sensibilisation	Recyclerie Sportive	Axe 1
Les écoles sur le chemin de la randonnée	Comité départemental de la randonnée pédestre des Bouches-du-Rhône	Axe 3
Promouvoir la continuité des temps de l'enfant en situation de handicap dans sa pratique d'APS	Stade Marseillais Université Club - section handi	Axe 3
ML Game Show 4	ARMDL	Axe 3
Pôle vélo "Roulez jeunesse 84"	Service départemental UNSS Vaucluse	Axe 3

2.2.5 La Conférence des financeurs

La Conférence des financeurs a surtout été active au cours de l'année 2024 durant laquelle une commission technique a été mise en place pour examiner les projets au regard du PST. Des commissions départementales ont également été impulsées pour donner un avis sur des projets déposés dans le cadre de financements délégués par l'Agence nationale du Sport, sous la direction des SDJES et en association avec le mouvement sportif et le Conseil départemental.

Le bureau commun a défini deux seuils pour l'analyse de ces dossiers :

- 23 000€ pour les projets de fonctionnement
- 40 000€ pour les projets d'investissement

Pour l'année 2024, plusieurs enveloppes budgétaires ont été étudiées :

- Les savoirs fondamentaux : 395 000€
- Les politiques publiques : 407 000€
- Les emplois en cours de conventionnement : 1 731 326€ pour 173 emplois[13]

Au regard de la nature des enveloppes budgétaires, la CRF a conservé un rôle consultatif plus que décisionnaire. Pour les projets qui n'ont pas obtenu de financement, certains membres de la CRF ont apporté un accompagnement technique supplémentaire, afin de conseiller sur le projet et orienter vers d'autres opportunités de financements. Les travaux de la CRF ont été, sur l'ensemble de son mandat, soumis aux enveloppes déconcentrées, sans avoir de budget propre à attribuer, ce qui a limité son action.

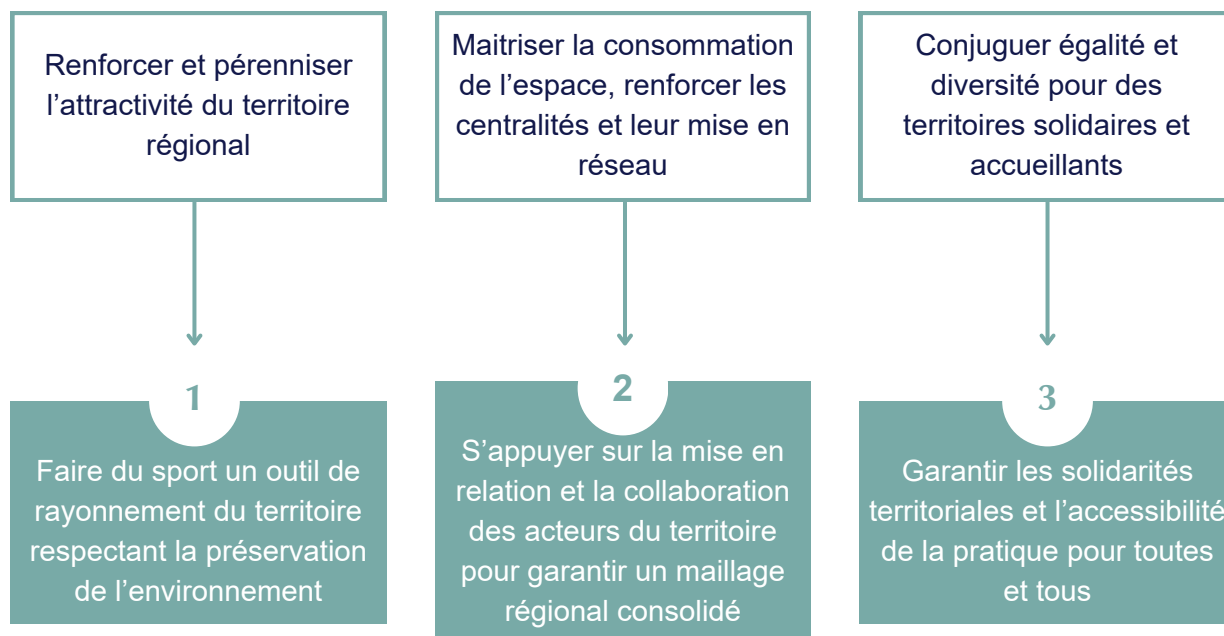
[13] L'ensemble des enveloppes budgétaires et des fléchages sont présentés dans le support de la plénière du 19 septembre 2024.

2.3 L'appropriation du PST par les acteurs du territoire

2.3.1 La genèse du PST : un document cadre, dans la lignée des politiques déjà portées par les acteurs régionaux

Le PST est le fruit d'une démarche de concertation avec l'ambition de définir une stratégie partagée des acteurs régionaux. Cet outil nouveau et innovant pour le sport sur le territoire devait donc s'appuyer sur des documents existants pour renforcer sa portée et les retombées tout en favorisant la cohérence globale des stratégies. Afin de produire un PST cohérent avec la politique régionale, le choix a été fait de le mettre en cohérence avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Il est rédigé en 2019 en collaboration entre le Conseil régional, les services de l'État et les collectivités.

Le document présente le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040. Il met en avant les principaux enjeux et les ambitions partagées par les acteurs pour les années à venir, autour de trois grandes lignes directrices destinées à guider l'action territoriale : « Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional ; Maîtriser la consommation, renforcer les centralités et leur mise en réseau ; Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants ». Ces 3 idées sont par la suite devenues les fondements des 3 axes du PST.



En prenant appui sur le SRADDET, le PST pose des orientations régionales, à partir des réflexions menées dans les commissions thématiques de la CRdS. La Conférence s'efforce également à souligner la transversalité du sport, aussi bien en matière d'insertion et de cohésion sociale, que d'aménagement du territoire ou d'attractivité. Dans ce sens, l'objectif du PST n'est pas de donner de nouvelles directives aux acteurs régionaux, mais bien de faire une synthèse des politiques déjà mises en place pour en donner un cadre commun.

2.3.2. Des actions nombreuses, en lien avec le PST, mises en place depuis son adoption

À noter que les trois premières actions du PST sont des actions transversales à tous les axes, ce qui explique que la première action de l'axe 1 est la quatrième action.

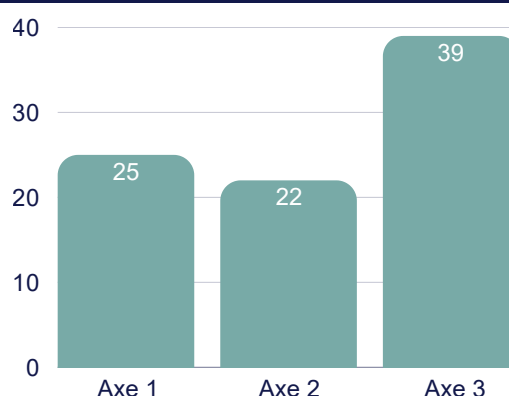
Actions transversales aux trois axes

- 1 « Mener un diagnostic approfondi des équipements et lieux de pratique »
- 2 « Créer un observatoire du sport au sein de la région »
- 3 « Constituer un groupe de travail pour construire une ambition partagée sur la thématique de la performance sportive (sport de haut niveau, sport professionnel, grands évènements sportifs) »

Sur ces trois actions transversales, seul l'observatoire du sport au sein de la région a vu le jour à l'automne 2024.

Le diagnostic approfondi des équipements et lieux de pratique ainsi que le groupe de travail sur la question de la performance sportive au sein de la région n'ont pas été mis en place, faute de moyens humains et financiers nécessaires.

Nombre de projets identifiés par axe



Axe	Sous-axe	Détail et numéro de l'action	Projets identifiés	
Axe 1 Faire du sport un outil de rayonnement du territoire respectant la préservation de l'environnement	1.1 Mobiliser le sport afin de renforcer le rayonnement du territoire	4 « Mettre en place une commission dédiée aux évènements sportifs »	0	
		5 « Créer un observatoire du sport, intégrant notamment un outil prospectif autour de l'innovation, du développement des nouvelles pratiques et de l'évaluation du poids économique du bénévolat et des évènements sportifs (hors GESI) »	1	
		6 « Encourager les expérimentations entre acteurs de la performance et entreprises innovantes »	1	
		Autres actions pour le rayonnement du territoire	4	
	1.2 Favoriser la structuration d'une filière économique participant à l'attractivité du territoire	7 « Constituer une cellule chargée d'accompagner les structures sportives dans la création d'emplois »	2	
		8 « Créer un centre de ressources dédié aux organisations sportives et devant favoriser la structuration de la filière économique du sport »	1	
		9 « Réaliser une étude de faisabilité sur la création d'un cluster sport-santé »	0	
	1.3 Approfondir la durabilité du sport en accompagnant ses acteurs dans leur transition environnementale	10 « Mettre en place un observatoire des pratiques sportives de nature pour contribuer au développement de la pratique, notamment dans une démarche éco-responsable »		5
				2
		11 « Lier davantage l'octroi de subventions aux évènements et structures sportives à leur responsabilité environnementale »		0
			12 « Mettre en place un outil pour partager les bonnes pratiques et les financements disponibles en matière de rénovation énergétique »	7
	Autres actions pour le développement de la transition environnementale			7
Total			25	

Axe	Sous-axe	Détail et numéro de l'action	Projets identifiés
Axe 2 S'appuyer sur la mise en relation et la collaboration des acteurs du territoire pour garantir un maillage territorial consolidé	2.1 Œuvrer pour davantage de collaborations entre les acteurs territoriaux	13 « Animer une communauté de bénévoles, en particulier pour constituer un vivier lors des événements sportifs »	1
		14 « Créer une communauté d'entraîneurs issus du haut niveau et du sport professionnel »	0
		15 « Améliorer l'accompagnement des sportifs de haut niveau présents dans la région en vue de créer une team athlètes »	4
		Autres actions pour le sport professionnel	4
		Autres actions pour la collaboration entre les acteurs	1
	2.2 Approfondir l'accessibilité des lieux de pratique	16 « Encourager l'ouverture des équipements scolaires aux acteurs du mouvement sportif »	1
		17 « Encourager l'ouverture des équipements dédiés au haut niveau à de nouveaux publics »	3
		Autres actions pour la collaboration entre les acteurs	3
	2.3 Octroyer une plus grande visibilité aux dispositifs et offres territoriales existantes	18 « Élaborer une plateforme unique de recensement de l'offre sportive existante sur le territoire (pilotée par les conseils départementaux) »	2
		19 « Éditer un guide qui recense l'ensemble des sources de financement et les co-financements existants pour les équipements sportifs et les aménagements de plein air »	0
20 « Améliorer la communication sur l'offre de formations à destination des bénévoles »		1	
21 « Recenser les acteurs du tourisme territorial, des actions induites et des relations qu'ils entretiennent »		1	
Autres actions pour le développement de la transition environnementale		1	
Total			22

Axe	Sous-axe	Détail et numéro de l'action	Projets identifiés
Axe 3 Garantir les solidarités territoriales et l'accessibilité de la pratique pour toutes et tous	3.1 Favoriser l'initiation à la pratique sportive et la sensibilisation à ses bienfaits	22 « S'appuyer sur les athlètes de haut niveau du territoire dans la sensibilisation des bienfaits aux APS auprès de publics scolaires »	1
		23 « Favoriser la prescription et l'accès aux activités physiques et sportives à visée thérapeutique chez les personnes atteintes de maladies chroniques »	0
		Autres actions pour le développement du sport pour tous	4
		Autres actions pour le rayonnement du territoire	4
	3.2 Soutenir les actions visant à la pratique des publics qui en sont éloignés ou qui rencontrent des difficultés d'accès	24 « Développer la pratique sportive en milieu scolaire auprès des élèves en situation de handicap »	1
		25 « Soutenir l'ouverture des structures mettant à disposition du matériel pour la pratique sportive de pleine nature des PSH et des séniors »	3
		Autres actions pour le développement pour les publics éloignés	3
	3.3 Accompagner les acteurs sportifs dans le développement et l'adaptation de leur offre	27 « Simplifier les démarches administratives liées aux demandes de subventions de l'État et des collectivités pour permettre de dégager du temps aux dirigeants bénévoles »	0
		28 « Créer un observatoire des nouvelles pratiques pour améliorer leur connaissance auprès des acteurs et leur permettre de s'exercer au sein d'équipements publics »	0
		29 « Identifier et proposer des formations favorisant le développement des structures sportives »	3
30 « Créer une bourse de mécénat de compétences »		1	
Autres actions pour le développement de l'offre			2
Total			39

a) Constat 1 : Un déséquilibre dans le déploiement des axes du PST

Un constat apparaît de manière évidente à la lecture de ces tableaux : il existe un déséquilibre entre les trois axes du PST dans le nombre de projets recensés. En effet :

- L'axe 1 totalise 25 projets, avec un effort particulièrement marqué pour les sujets relevant de la transition environnementale (14 projets sur le sous-axe 1.3) ;
- L'axe 2, avec 22 projets au total, suscite un intérêt plus mesuré, notamment sur les actions de structuration de l'offre et de mise en réseau, qui ne sont pour la plupart peu ou pas investies ;
- L'axe 3 concentre la part la plus importante des projets, avec 39 projets sur 86 (45 %), ce qui confirme une forte mobilisation sur les thématiques liées à l'accès à la pratique et à l'accompagnement de tous les publics.

Ce premier constat peut s'expliquer par le nombre d'acteurs en capacité de porter un ou plusieurs projets sur chacun des axes. En effet, les acteurs sont nombreux sur le champ de l'inclusion par le sport (axe 3), ce qui est nettement moins le cas que la mise en relation et la coordination (axe 2).

Le déséquilibre observé à l'échelle des axes du PST ne se retrouve pas au niveau des actions. En effet, pour chaque action, au maximum 4 projets ont été identifiés sauf pour l'action 10 « Mettre en place un observatoire des pratiques sportives de nature pour contribuer au développement de la pratique, notamment dans une démarche éco-responsable ». Il n'y a donc pas eu d'action qui a été nettement plus portée par les membres de la CRdS.

Axe 1 | Action 10 « Mettre en place un observatoire des pratiques sportives de nature pour contribuer au développement de la pratique, notamment dans une démarche éco-responsable »

- Le CD du Vaucluse - développement de son PDESI
- Le CD des Alpes-Maritimes - création d'un guide autour du PDESI
- La CCI Aix-Marseille-Provence - 2 études sur la filière nautisme et montagne
- Le CDOS 13 - projet « Sport 100% nature »

Cette action a largement été portée par les Conseils départementaux, ce qui s'explique aisément puisqu'ils ont la compétence de l'aménagement des espaces naturels, et donc des lieux de pratiques de pleine nature [14].

Exemple : Les études de la CCI

En 2023, la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur a réalisé deux études : « La filière montagne en Provence-Alpes-Côte d'Azur » et « La filière nautisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur ». Elles s'inscrivent dans l'action 8 du PST « Créer un centre de ressources dédié aux organisations sportives et devant favoriser la structuration de la filière économique du sport ».

L'objectif de la CCI à travers ces documents est d'identifier le positionnement régional des filières, les synergies entre les acteurs, les actions d'accompagnement à déployer, les besoins de formation et les financements et investissements potentiels. Pour cela, les recherches se sont basées sur des analyses statistiques, des entretiens auprès d'acteurs de la filière et des recherches documentaires.

Bien que des versions de ces études ont déjà été publiées avant l'écriture du PST, elles s'inscrivent pleinement dans la démarche, pour offrir aux acteurs régionaux des clés de compréhension du secteur.

Axe 2 | Action 15 « Améliorer l'accompagnement des sportifs de haut niveau présents dans la région en vue de créer une team athlètes »

- Le CD des Alpes-Maritimes - création de la Team 06
- Le CD des Bouches-du-Rhône - équipe 13 Olympique et Paralympique
- La Caisse d'Épargne CEPAC - Team CEPAC
- La Région Sud - team « Champions du Sud »

Les projets recensés prennent tous la forme « d'équipe athlètes » déployées à différentes échelles : régionale avec la Team « Champions du Sud », départementale avec la « Team 06 » et « l'équipe 13 », ou encore privée avec la « Team CEPAC » portée par la Caisse d'Épargne CEPAC. Cette action illustre une volonté de mieux structurer l'accompagnement des sportifs, en s'appuyant sur des dispositifs ciblés et visibles.

Exemple : Dispositif « Champions du Sud »

Lancé le 12 juillet 2023, le dispositif « Champions du Sud » traduit l'engagement de la Région Sud en faveur de ses sportifs de haut niveau. Il leur apporte un accompagnement concret, notamment à travers une aide régionale pouvant atteindre 10 000€, afin de les soutenir dans leur préparation aux grandes échéances nationales et internationales. Depuis sa création, le dispositif n'a cessé de se développer :

- 2023 : première promotion composée de 25 athlètes ;
- 2024 : 30 athlètes accompagnés dans une promotion tournée vers les JOP 2024 ;
- 2025 : 49 athlètes soutenus, dont 28 issus des sports d'été et 21 des sports d'hiver ;
- 2026 : 55 athlètes accompagnés, avec 31 sportifs au sein de la promotion 2026 et 24 sportifs intégrés à la promotion « Objectif JOP 2030 »

[14] Cet aspect sera développé dans la partie 2.3.3.d du document.

Axe 3 | Action 24 « Développer la pratique sportive en milieu scolaire auprès des élèves en situation de handicap »

- La Métropole Aix-Marseille-Provence – sous-commission « inclusion par le sport »
- Le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence – dispositif « Bouge ton regard sur ma différence »
- Le stade Marseillais Université Club – section handisport (candidat AMI)
- Point Sud (Groupe SOS) – Solisport (projet emblématique de la CRdS)

Cette action s'inscrit dans une logique de développement de la pratique pour tous et de l'inclusion des élèves en situation de handicap par le sport.

Exemple – Commission inclusion par le sport Métropole AMP

L'organisation de trois sous-commissions par la Métropole Aix-Marseille-Provence autour de l'inclusion dont une sur l'« Inclusion par le sport » s'inscrit dans l'esprit de l'Action 24 « Développer la pratique sportive en milieu scolaire auprès des élèves en situation de handicap ». En développant autour de cette question le 4 mai 2023, la sous-commission a permis de poser les bases d'une réflexion sur les conditions d'une pratique ouverte à tous. Cette démarche contribue à mieux prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap et à faire du sport un levier d'inclusion au-delà du seul cadre scolaire. Tournée autour de trois axes, elle a permis de travailler sur l'accès à la pratique, aux événements et aux équipements au cours des années 2023 et 2024.

b) Constat 2 : Beaucoup d'actions n'ont pas été traitées par les membres de la CRdS

Le deuxième constat issu de ce recensement est que le nombre d'actions pour lesquelles aucun projet n'a été identifié dans la région reste très important. Sur les 30 actions définies dans le PST, aucun projet n'a été porté pour huit d'entre elles.

Les 8 actions restées sans projet présentent un premier point commun : elles relèvent majoritairement de logiques de structuration ou d'outillage pour les acteurs de la région, plus que d'actions de terrain directement portées par les acteurs. On y retrouve par exemple la création de commissions, d'une communauté d'acteurs, d'un outil partagé, de plateformes, d'un guide, d'un observatoire ou encore la réalisation d'une étude de faisabilité.

Leur faible mise en œuvre ne traduit donc pas un manque d'intérêt, mais plutôt une difficulté à mobiliser, fédérer et coordonner. Ces actions devraient logiquement revenir à la Conférence régionale du Sport qui serait pleinement dans son rôle, mais qui n'a pas eu la possibilité de les mettre en place faute de moyens propres.



Identification des actions pour lesquelles aucun projet n'a été identifié :

Axe 1

- Action 4 « Mettre en place une commission dédiée aux événements sportifs »
- Action 9 « Réaliser une étude de faisabilité sur la création d'un cluster sport-santé »
- Action 12 « Mettre en place un outil pour partager les bonnes pratiques et les financements disponibles en matière de rénovation énergétique »

Axe 2

- Action 14 « Créer une communauté d'entraîneurs issus du haut niveau et du sport professionnel »
- Action 19 « Éditer un guide qui recense l'ensemble des sources de financements et les co-financements existants pour les équipements sportifs et les aménagements de plein air »

Axe 3

- Action 26 « Mettre en place des commissions pour soutenir les actions dans les quartiers dont l'objectif est d'amener les jeunes et les femmes vers la pratique en club »
- Action 27 « Simplifier les démarches administratives liées aux demandes de subventions de l'État et des collectivités pour permettre de dégager du temps aux dirigeants bénévoles »
- Action 28 « Créer un observatoire des nouvelles pratiques pour améliorer leur connaissance auprès des acteurs et leur permettre de s'exercer au sein d'équipements publics »



Ce constat invite à mieux distinguer, dès la rédaction du PST, les actions pouvant être portées par l'ensemble des membres de celles nécessitant un pilotage collectif ou institutionnel. Celles relevant de la coordination et de la structuration étant visiblement plus complexe à mettre en œuvre, leur nombre pourrait rester limité lors de l'actualisation prochaine du PST.

c) Constat 3 : Des actions trop restrictives dans le PST

Le troisième constat majeur de cette analyse porte sur la précision des actions du plan, qui limite l'intégration de nombreux projets bien qu'ils relèvent de la dynamique d'un axe du PST.

En effet, 48 projets recensés sur 86 ne s'inscrivent pas directement dans une action du PST. Ils ont donc été identifiés et rattachés à leur sous-axe de référence, afin de pouvoir les prendre en compte sans avoir à les associer à une action à laquelle ils ne correspondent pas.

Plus de 55 % des projets recensés n'ont pas pu être rattachés aux actions initiales du PST et ont dû être reclassés, ce qui montre que certaines actions étaient trop restrictives au regard des projets réellement portés sur le territoire. Ce constat laisse penser que les acteurs du territoire ont maintenu les projets déjà engagés, sans les orienter pour coller parfaitement au Projet Sportif Territorial, faute de connaissance du document ou d'intérêt financier à le faire.

En détail :

- **13 projets sur 25 (52 %)** de l'axe 1 ne correspondent pas à une action spécifique du PST.
- **9 projets sur 22 (41 %)** de l'axe 2 ne correspondent pas à une action spécifique du PST.
- **26 projets sur 39 (67 %)** de l'axe 3 ne correspondent pas à une action spécifique du PST.

Cela est particulièrement visible pour les projets qui concernent le sport pour tous et la sensibilisation par le sport. Hors actions du PST, le sous-axe 3.1 regroupe à lui seul 20 projets, soit 23 % des projets recensés tous collèges confondus. Ce sous-axe regroupe de nombreux projets très différents, notamment :

- un stage de navigation sur le Belem pour des jeunes du territoire
- la création du label Sport-Santé par le CROS et les CDOS
- le plan départemental « Sport, santé, bien-être » porté par l'ARS des Hautes-Alpes

Cette diversité montre la capacité de la CRdS à agir à plusieurs niveaux sur une même thématique, du plus opérationnel au plus structurel, tout en poursuivant un objectif commun : élargir l'accès à la pratique.

Cette volonté de toucher un public plus large se retrouve aussi dans l'axe 3.2, consacré aux publics éloignés de la pratique, qui a lui aussi fortement mobilisé les membres. Plusieurs projets illustrent cette orientation :

- les parcours coordonnés sport-santé-insertion portés par l'UFOLEP du Var
- les Olympiades nautiques de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- le projet de développement des activités sportives, porté également par la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui soutient les clubs et associations utilisant le sport comme levier d'accès, d'éducation et d'inclusion



Enfin, la transition environnementale s'impose également comme une thématique marquante, représentant 17 % de l'ensemble des actions recensées. Là encore, l'intérêt dépasse un seul type d'acteur. Il se retrouve notamment chez les candidats à l'AMI de la Conférence :

- À la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec un AMI consacré à la décarbonation de la montagne
- À la Région, à travers son plan de transition appliqué aux événements sportifs du territoire

Finalement, ces trois thématiques rencontrent un réel succès, notamment parce qu'elles parlent aux acteurs de tous les collèges et de tous les échelons territoriaux. Les projets ont également un coût financier plus modéré, ce qui permet aux membres de la Conférence d'engager plus facilement un plus grand nombre d'actions.

2.3.3. Évaluation de l'influence du PST sur les actions portées par les membres de la CRdS

À partir du recensement, il s'agit ici d'analyser l'appropriation du PST selon les collègues et les différents membres de la CRdS. L'objectif est double, d'une part évaluer le degré d'appropriation du PST par ses membres et d'autre part comprendre pourquoi certains axes ont été davantage investis que d'autres. Les 86 projets recensés incluaient les 3 projets portés par la CRdS. Pour cette analyse, seuls les projets portés par les membres de la Conférence et les projets emblématiques sont donc retenus, soit 83 projets.

Pour ces projets, 44 porteurs différents ont été recensés. Les 10 acteurs les plus actifs concentrent environ 44 % de l'ensemble des projets, tandis que les 3 premiers en portent à eux seuls près de 21 %. Autrement dit, un projet sur 5 est porté par le CROS, la Région Sud ou le Département des Alpes-Maritimes.

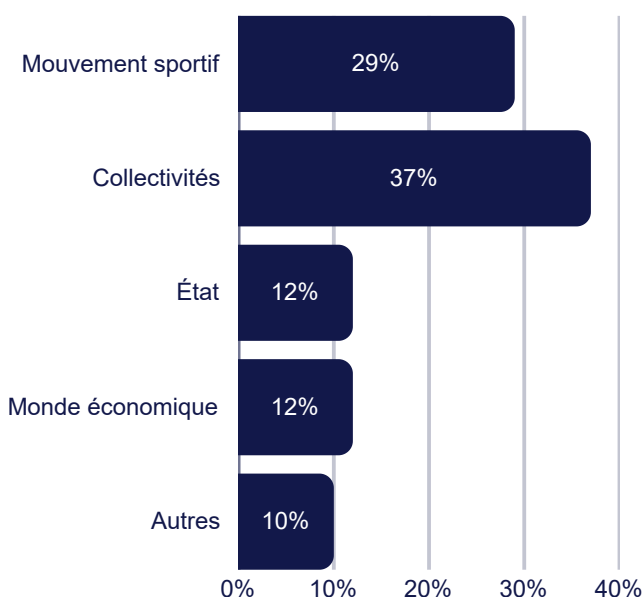
43 %
des répondants perçoivent le PST comme un cadre de référence utile mais peu mobilisé

30 %
des répondants estiment que le PST n'influence pas les orientations de leur structure

30 %
des répondants estiment que le PST est connu mais peu mobilisé dans leur structure

1 seul répondant estime que le PST influence fortement les orientations stratégiques de sa structure

Répartition des projets recensés par collègue



L'analyse de l'appropriation du PST par le collègue des collectivités territoriales doit se faire au regard des compétences de chaque échelon territorial. En effet, le sport est une compétence partagée entre les différents échelons territoriaux d'après l'article L1111-4 du Code général des collectivités territoriales. À l'inverse, elles ont des compétences propres qui ont un effet direct sur la pratique sportive (équipements scolaires, handicap, jeunesse, formation, etc.). Cela oriente naturellement l'action de chaque échelon dans le déploiement du Projet Sportif Territorial.

Nombre de projets recensés par collège et par axe



a) Collège de l'État

Le recensement des actions portées par le collège de l'État a été plus complexe que pour les autres collèges, ce qui explique la sous-représentation dans le recensement réalisé. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Une part importante de l'action de l'État consiste dans le fléchage d'enveloppes budgétaires auprès de porteurs de projets. Certains projets identifiés dans l'annexe ont donc obtenu des financements de l'État sans que cela apparaisse.
- Les orientations stratégiques sont décidées à l'échelle nationale et assez peu à l'échelle régionale ou départementale, même si une latitude existe. Il est donc difficile de savoir si un projet est attribué à une directive régionale ou une directive nationale.

L'action de l'État porte donc sur l'ensemble des axes du PST, sans qu'une analyse fine puisse être réalisée faute d'information. Des politiques publiques nationales en accord avec le PST ont tout de même été déployées par certaines opérations, à l'image de la stratégie sport-santé portée par l'ARS.



Exemple : Sport-santé (bilan ARS)

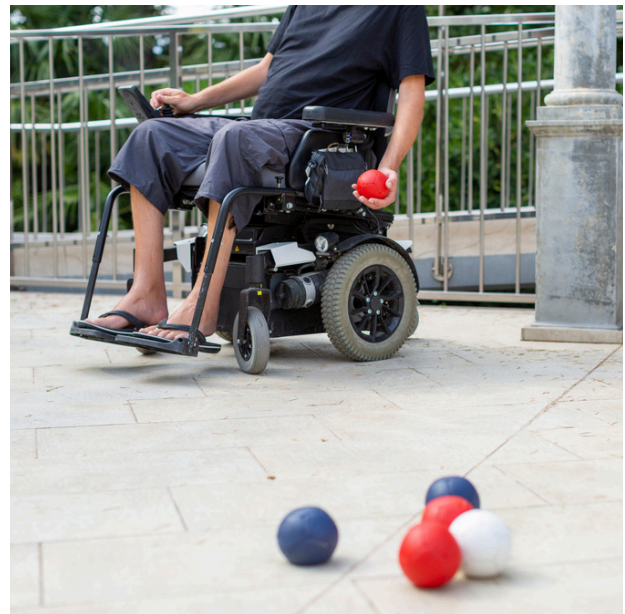
En 2024, l'ARS a renforcé sa stratégie sport-santé, notamment au travers de deux programmes spécifiques, « Les Jeux me bougent » et ICAPS.

« Les Jeux me bougent » a permis de renforcer la visibilité des MSS auprès du grand public. Déployée entre le 12 avril 2024 et la fin de l'année, la démarche s'est développée autour de deux axes : l'organisation d'évènements territoriaux de sensibilisation et la mise en œuvre d'une campagne régionale de communication. Au total ce sont 145 actions qui ont été menées par 34 MSS dans l'ensemble de la région et ont permis de sensibiliser plus de 12 000 personnes à l'importance de l'activité physique au quotidien.

ICAPS (Intervention auprès des Collégiens centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité) de son côté agit plus spécifiquement auprès des jeunes en milieu scolaire. Le programme s'appuie sur des travaux de recherche reconnus en santé publique pour agir précocement sur les déterminants de santé des jeunes. Le déploiement sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a débuté sur l'année scolaire 2024-2025 grâce à l'engagement d'une dizaine de MSS, un financement de 250 000€ de l'ARS Sud, près de 2 500 élèves ont pu bénéficier de ce dispositif. L'objectif est de construire une stratégie sport-santé plus lisible et capable de répondre aux besoins de l'ensemble des populations sur le territoire régional. Cette stratégie se distingue par un plan d'action permettant de toucher un maximum de public.

b) Collège du mouvement sportif

Le mouvement sportif est le collège ayant porté le plus de projets. Cela s'explique assez naturellement, parce que l'action du mouvement sportif est transversale au PST et porte exclusivement sur le sport, à l'inverse des autres membres de la CRdS qui ont un scope hors sport. La plupart des projets emblématiques lauréats de l'AMI sont d'ailleurs portés par des acteurs du mouvement sportif. On peut notamment citer les Olympiades de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence portées par la Ligue Sud de voile ou encore le parcours coordonné sport-santé insertion de l'UFOLEP.



14 acteurs différents y ont porté au moins un projet parmi ceux étudiés, mais le CROS occupe une place centrale avec 10 projets recensés sur les trois axes, principalement autour de l'accompagnement des acteurs, de leur développement et de la sensibilisation aux bienfaits de la pratique. Il fait partie des trois seuls acteurs présents dont l'action porte sur les trois axes du PST, avec la Région Sud et le Conseil départemental des Alpes-Maritimes. Parmi ses actions les plus structurantes figurent notamment l'audit global des besoins en formation, le développement de nouvelles formations ou encore les « Métiers du sport tour ».

Exemple : Audit de formation du CROS

En 2026, le CROS a engagé un audit de son offre de formation. Dans une volonté de mutualiser les compétences et de structurer davantage l'offre de formation, les CROS et les CDOS se sont de nouveau réunis afin d'établir un premier diagnostic, d'identifier les enjeux prioritaires et de construire collectivement des solutions adaptées. L'objectif final est de proposer aux acteurs du territoire une offre de formation complète, équitable et mieux coordonnée, grâce à une concertation renforcée entre les différentes structures. Ce projet s'inscrit pleinement dans l'action 20 du PST, qui vise à améliorer la communication autour des formations destinées aux bénévoles. À travers cette démarche, le mouvement olympique régional souhaite mettre en place un outil capable de répondre durablement aux besoins du territoire.

c) Collège des collectivités territoriales

La lecture du PST déployée ci-dessous tiendra compte de la répartition des compétences entre les collectivités, représentée synthétiquement ici :

Ville

Compétences :

- Compétence pour les affaires d'intérêt local
- Gestion des écoles publiques

Champs d'action de la politique sportive :

Sport de proximité : équipements de proximité, soutien aux clubs et associations, animation sportive locale

Département

Compétences :

- Sport de nature (à travers le PDESI)
- Gestion des collèges
- Politique de handicap et autonomie

Champs d'action de la politique sportive :

Solidarités et inclusion : sport au collège, sport comme levier d'inclusion, sport adapté / parasport

Région

Compétences :

- Gestion des lycées / Formation professionnelle
- Transports
- Développement économique

Champs d'action de la politique sportive :

Structuration et développement économique : formation aux métiers du sport, développement des entreprises de la filière, aménagement du territoire à travers des équipements structurants, politique de haut niveau, rayonnement territorial

Intercommunalité

Compétences :

- Variable en fonction des compétences transférées par les villes

Champs d'action de la politique sportive :

Logique de mutualisation : grands équipements, coordination entre les communes, aménagement, événements sportifs



Pour le recensement des actions dans le territoire, trois échelons territoriaux ont été analysés : les métropoles, les départements et la région. Les métropoles du territoire apparaissent assez clairement avec huit projets en lien avec le PST. Ils se concentrent principalement sur trois grandes thématiques : la transition environnementale, l'inclusion par le sport et la coordination des acteurs locaux. Leur implication prend surtout la forme d'un rôle d'accompagnement, de coordination et de mobilisation des acteurs locaux, à travers des actions comme l'espace bénévole de la métropole Nice Côte d'Azur, la sous-commission « inclusion par le sport » d'Aix-Marseille-Provence ou le guide métropolitain des événements responsables de Toulon Provence Méditerranée.

Les métropoles apparaissent d'ailleurs comme des échelons pertinents pour favoriser la coordination, la coopération et l'information des acteurs à l'échelle d'un bassin de vie, avec par exemple la création de l'espace bénévole de la métropole Nice Côte d'Azur.

Exemple : Espace bénévole – Métropole de Nice

L'espace bénévole de la Métropole Nice Côte d'Azur, en collaboration avec la startup citoyenne Kacktiv illustre ce rôle de coordination locale. En mettant en relation les associations qui ont des besoins et les habitants souhaitant s'engager, la plateforme facilite l'accès aux missions de bénévolat selon les disponibilités, les centres d'intérêt et la localisation de chacun. Ce projet permet l'outillage des associations du territoire à moindre coût et rend l'engagement associatif plus visible et plus simple. Il s'agit du seul projet recensé dans l'action 13 qui cherche à animer une communauté de bénévoles.

Sans que le PST soit à la genèse de ces actions, la politique sportive des principales métropoles du territoire semble s'inscrire dans la stratégie régionale.

Du fait des transversalités entre les compétences des Conseils départementaux et la thématique du sport, cet échelon territorial s'est fortement mobilisé sur les sujets qui relèvent directement de son champ d'action, en particulier autour des sports de nature. Si l'élaboration d'un PDESI n'est pas obligatoire en soi, elle découle de la création d'un CDESI, qui, elle, constitue une obligation. Adopté en 2022 et porté par le Département du Vaucluse, ce document ne semble pas avoir été directement impulsé par le PST, mais il en traduit pleinement les orientations. Un autre volet majeur concerne la dimension sociale et le sport pour tous.

Le département des Bouches-du-Rhône a ainsi mis en place une plateforme en ligne recensant les activités accessibles aux personnes en situation de handicap. De son côté, le département des Hautes-Alpes a renouvelé la signature d'une charte sport et handicap multi-partenaire afin de renforcer l'accessibilité de la pratique sportive et de garantir le libre choix des personnes en situation de handicap.

D'autres actions viennent enfin élargir ce champ d'intervention, en intégrant des enjeux complémentaires tels que la santé, l'éducation ou encore le sport de haut niveau. Les Conseils départementaux apparaissent donc comme un échelon stratégique pour le déploiement du PST, non sur tous ses axes, mais pour ceux qui relèvent de leurs compétences, avec déjà beaucoup de projets engagés.

Exemple : Handiloisirs – CD Bouches-du-Rhône

La plateforme Handiloisirs, créée par le Département des Bouches-du-Rhône, illustre l'engagement de ce territoire pour le sport pour tous. Elle recense les activités de loisirs, sportives et culturelles accessibles aux personnes en situation de handicap sur son territoire et rend l'offre plus accessible pour les publics concernés. Déployée d'abord sur le littoral en 2023, puis développée sur l'ensemble du département au printemps 2024, elle contribue à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap tout en encourageant les structures locales à adapter leurs activités pour les rendre accessibles à tous. Le PST aborde ce sujet dans son action 18 qui prône la création de plateforme de recensement de l'offre sportive existante sur le territoire.

La Région concentre son action sur la performance sportive. Elle l'illustre notamment avec la création de la « Team Champions du Sud », pensée à la fois pour les Jeux de Paris 2024 et dans la perspective des Jeux de 2030. Le nombre limité de projets directement portés par la Région et recensés dans l'annexe s'explique par le calendrier de mise en place de ses stratégies, en particulier celles liées à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030, engagées en amont du PST dès 2022.

En conséquence, une grande partie des actions menées ne peut pas être rattachée au seul PST, car elle relève d'une autre dynamique en lien avec l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques des Alpes Françaises 2030, officialisé à l'été 2024.

Cette logique se retrouve par exemple dans le Plan Montagne, lancé en 2016, qui accompagne les stations de la région dans leur adaptation au changement climatique et leur trajectoire vers la neutralité carbone à l'horizon 2030.

La Région a d'ailleurs voté une enveloppe supplémentaire de 8,7 millions d'euros en faveur des stations et des espaces valléens. De même, à travers le plan Ambition 2030, elle mobilisera 42 millions d'euros pour soutenir le développement des sports d'hiver, du sport de haut niveau à la jeunesse, en passant par les équipements.

La Région a également su accueillir les JOP de Paris 2024 et en faire un levier de développement territorial, notamment à travers le plan voile. La région a déployé ce plan à l'annonce de la tenue des JOP sur son territoire. Ce dispositif visait à positionner la Région Sud comme un moteur de la pratique, en s'appuyant sur plusieurs axes complémentaires : le sport de haut niveau, le tourisme, la formation et les équipements.

Exemple : Pass Sud Montagne – Région Sud

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé en 2026 le Pass Sud Montagne avec la volonté de l'inscrire dans cette dynamique régionale autour des sports de montagne et de la préparation des Jeux de 2030. Ce dispositif se traduit par une aide de 100€ à destination des lycéens pour découvrir ou pratiquer une activité d'été comme d'hiver en station. La Région souhaite encourager l'accès des jeunes aux sports d'hiver et soutenir l'activité des territoires alpins. Cette action permet de renforcer le lien entre jeunesse, pratique sportive et montagne, tout en contribuant à la préparation et à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030. Bien qu'aucune action du PST ne corresponde parfaitement à ce dispositif, la volonté de développer la pratique sportive pour toutes et tous reste une dynamique affirmée par la Conférence.

d) Collège du monde économique et social

Le collège des acteurs économiques est lui aussi présent, avec un effet d'aubaine sur cette période. En effet, plusieurs acteurs historiques de ce collège ont maintenu des actions déjà en place, en les inscrivant dans le PST. C'est le cas de la CCI avec la réalisation de deux études sectorielles, ou encore de l'Union des entreprises Sport et Cycle qui a organisé une étape de la Tournée « Le sport est essentiel » au Zénith de Toulon.

Mais le cœur de l'action des acteurs économiques a été en lien avec l'accueil des Jeux de Paris 2024, ce qui est particulièrement visible dans le cas de la Banque Populaire et de sa Team d'athlètes ou l'accueil des jeunes en situation d'insertion sur le Belem à l'occasion de l'arrivée de la flamme olympique à Marseille, piloté par la Caisse d'Épargne.

Il est difficile d'attribuer un lien direct entre les actions déployées par les entreprises régionales et le Projet Sportif Territorial. En revanche, au regard de leur implication pour les Jeux de Paris 2024, tout laisse penser que la mobilisation sera forte à l'approche des Alpes Françaises 2030, et la Conférence régionale du Sport peut en être à l'initiative.



Exemple – Le club AMP 24

Lancé le 30 novembre 2022, le club AMP 24 est un projet porté par la CCI Aix-Marseille-Provence. Les membres fondateurs de ce club sont la Banque Populaire Méditerranée, la Caisse d'Épargne CEPAC, la CCI Aix-Marseille-Provence, EDF, Orange, le CROS et le fonds de dotation Héritage Sport. Bien qu'il ait initialement été mis en place pour porter la dynamique collective autour de l'accueil des épreuves de voile et des tournois de football des JOP 2024 à Marseille, il a suscité un véritable engagement des entreprises et un fort engouement sur l'ensemble du territoire, visible dès le 8 mai à l'arrivée de la flamme, pour devenir par la suite un projet structurant pour le collège du monde économique.



Il a notamment permis de faire vivre les Jeux aux entreprises du territoire et de favoriser la rencontre entre les entreprises et les athlètes pour faire rayonner la région. On peut à juste titre le considérer comme une action significative. Le PST ne traitait pas directement de ce sujet, mais la volonté de développer les filières économiques et la collaboration entre les acteurs correspond à la volonté générale du club AMP 24.

Conclusion

Une instance jeune, qui doit évoluer pour améliorer la lisibilité de son action et renforcer l'intérêt de ses membres

À l'aube du renouvellement de la gouvernance de la CRdS et de la CRF, ainsi que du PST, plusieurs pistes d'évolution ont émergé de cette enquête. Les cinq sujets qui seront développés dans cette partie pourront faire l'objet de débats puisqu'ils seront déterminants pour le fonctionnement futur de la CRdS.

Un espace de concertation qui doit s'ouvrir à tous les acteurs régionaux

La principale réussite de la Conférence régionale du Sport est d'offrir à ses membres un espace de rencontre et d'échange. Si peu de projets déployés au cours des cinq dernières années peuvent être directement rattachés à l'action de la CRdS, nombreux sont les membres à affirmer avoir noué de nouvelles connexions professionnelles grâce à la CRdS. Elle a également permis d'assurer le partage de l'information, notamment lors des plénières organisées deux fois par an.

En plus de cette assemblée plénière, les organes décisionnaires (comité technique et bureau commun) regroupent un nombre plus restreint de personnes, avec un accès plus direct à l'information et un pouvoir de décision. Finalement, si le nombre global de participants à la CRdS a eu tendance à diminuer, cela n'a pas été le cas dans ces organes stratégiques.



Le risque existe de limiter l'activité de la CRdS à un nombre restreint de personnes ayant un rôle décisionnaire dans cette instance. L'essence même de la CRdS serait perdue, puisqu'elle ne serait plus représentative des intérêts des collèges et des territoires mais plutôt des intérêts de quelques contributeurs.

Il semble donc important pour le prochain mandat de veiller à ouvrir largement la CRdS pour que cette instance conserve son rôle de consultation et de représentation de l'ensemble des acteurs régionaux. Le renouvellement des membres permettra aussi d'intégrer de nouvelles personnes, et donc d'envisager de nouvelles interconnexions, ce qui permettra de relancer une dynamique de collaboration entre les acteurs régionaux.

Une réflexion à mobiliser sur le bon échelon territorial pour la conduite des travaux

La discussion sur le bon échelon territorial est apparue dès l'installation de la CRdS, puisque dans certaines actions du PST, le département était déjà identifié comme l'échelon territorial adéquat. Ce débat s'est renforcé avec la publication en octobre 2024 du rapport de l'Assemblée nationale qui identifie l'échelon départemental comme le plus adapté. Dans une région aux réalités territoriales très diverses, la question de la cohérence de l'échelle régionale ne doit pas être éludée. L'échelle du département est d'ailleurs apparue à de multiples reprises comme pertinente, à l'image des tournées départementales de la CRdS.

Ces temps d'échanges permettent de réunir des acteurs territoriaux soit qui ne sont pas directement impliqués dans la CRdS (clubs sportifs, CDOS, petites collectivités territoriales par exemple), soit y trouvent plus de sens puisque les échanges portent sur des réalités concrètes de terrain. La question se pose également dans le cadre de la Conférence des financeurs, avec les SDJES qui pilotent l'attribution de certains crédits de l'État, sur la thématique des équipements sportifs notamment. Ne pas les associer à la CRF exclut d'office une partie des crédits qui pourraient être soumis à l'analyse des membres.

Sans que l'échelle régionale ne soit totalement supprimée, puisqu'elle offre un cadre institutionnel et un poids politique notable à la CRdS, la réflexion autour du bon échelon de déploiement pour les actions doit être renforcée.



Une organisation interne à requestionner

Certains membres de la CRdS ont pu relever un manque de clarté dans l'organisation interne. Si la plénière biannuelle ne semble pas être concernée puisqu'elle regroupe l'ensemble des membres, cela concerne plutôt les organes suivants : conseil stratégique, bureau commun, comité technique.

Des confusions persistent sur la composition et le rôle de chacun de ces organes de gouvernance. Il pourrait être envisagé de requestionner cette organisation dans un premier temps, au moment du renouvellement des membres de la CRdS (et donc des représentants de chaque organe), et de prévoir une communication plus globale en plénière pour garantir un niveau d'information satisfaisant pour tous. Cela permettra également d'éviter le sentiment naissant chez certains que les décisions sont prises en petit comité, sans associer l'ensemble des membres.

La dynamique de la CRdS doit également être traitée dans ses travaux, et notamment les groupes de travail ou commissions qui sont régulièrement mis en place. Ce format restreint est apprécié par les membres, qui trouvent un espace pour échanger, partager les bonnes pratiques et avancer sur des projets précis. Le principal frein identifié à l'organisation de ces temps d'échange est le manque de disponibilité du comité technique pour en assurer l'animation.

Mettre en place de manière régulière un ou plusieurs groupes de travail permettra à la CRdS d'avancer concrètement sur certains projets ou thématiques dont elle souhaite se saisir, renforcer la connaissance et l'interconnexion entre certains acteurs, et garantir la lisibilité de ses actions auprès de l'écosystème sportif régional.



Une ambition claire et pragmatique pour le prochain mandat de la CRdS

La CRdS a été installée dans un contexte particulier de renouvellement de la gouvernance sportive et à l'approche des Jeux de Paris 2024. Présentée comme une nouvelle instance de concertation à l'échelle régionale, permettant une gouvernance partagée et un co-financement des projets, elle a suscité au départ beaucoup d'attentes de la part des acteurs en région. Après plusieurs années de fonctionnement, la déception est présente chez certains membres, les CRdS n'ayant pas satisfait ces attentes.

Le renouvellement de la gouvernance et l'actualisation du PST sont l'occasion de relancer une dynamique positive, en tenant compte du bilan précédemment évoqué. La CRdS de Provence-Alpes-Côte d'Azur doit se doter d'une ambition claire et lisible pour le prochain mandat. Cela permettra à la fois de convaincre de nouveaux acteurs d'y participer, tout en ne générant pas d'attente disproportionnée.

Quelques pistes de réflexion peuvent à ce stade être envisagées :

- Renforcer l'action de la CRdS dans la transmission de l'information : la CRdS rassemble les têtes de réseaux régionales, qui peuvent centraliser et transmettre les informations sur les orientations nationales. Cela est déjà le cas avec les présentations lors des plénières, l'ouverture du centre de ressources sur la page internet de la CRdS ou encore le bulletin d'information. Son action pourrait être renforcée sur cet aspect, pour profiter à l'ensemble des acteurs du territoire ;
- Assumer davantage le rôle de concertation de mise en réseau : les principaux impacts positifs de la CRdS évoqués par ses membres sont sa capacité à faciliter la rencontre et la mise en réseau. Elle offre un espace de dialogue à des personnes et des structures qui habituellement ne se côtoient pas. La CRdS pourrait alors revendiquer plus fortement cette dimension, qui aujourd'hui est l'une des sources principales d'engagement de ses membres ;
- Faire évoluer la CRF vers du soutien à l'ingénierie de projet : le rôle de la CRF est limité aux crédits attribués par l'Agence nationale du Sport, qui sont en baisse pour la deuxième année consécutive. Les perspectives de la CRF sont donc limitées, et particulièrement soumises à la conjoncture politique nationale. En revanche, et comme cela a été le cas lors de l'AMI, la CRF a un véritable rôle à jouer dans l'accompagnement des porteurs de projets. En réunissant des représentants des différents collèges, elle apporte une véritable expertise aux porteurs de projet, pour les accompagner dans la conception, le financement et le déploiement de leurs actions.

D'autres pistes de réflexion pourront évidemment être ajoutées, mais l'objectif est bien de capitaliser sur l'expertise des membres et l'expérience des cinq dernières années, pour recentrer l'action de la CRdS et la CRF, afin de la rendre plus lisible et plus efficace pour le prochain mandat.

Une déclinaison opérationnelle du PST

Au cours de cette enquête, le format actuel du PST a été souvent questionné par les personnes interrogées. Il y a un consensus pour ne pas remettre en cause son format : il était important, pour un premier PST, d'adopter une stratégie large et transversale, en lien avec les documents cadres de la politique régionale. En revanche, le format présente plusieurs limites :

- Une densité importante d'informations, rendant le document difficilement appropriable pour tous les acteurs, et peu concret. Le PST reste finalement peu connu des membres de la CRdS ;
- Les 30 actions proposées, qui semblent trop précises par rapport aux axes stratégiques du PST, et qui pour la plupart n'ont pas été portées par la Conférence ou ses membres. Les autres actions, pour lesquelles des actions ont été identifiées, étaient déjà déployées par des acteurs préalablement à l'adoption dans la majorité des cas. Le format de 30 actions précises ne semble pas être le plus pertinent. Si le choix est fait d'intégrer des actions précises dès la rédaction du PST, il faudra alors poser une question centrale : quel périmètre donner aux actions portées par la CRdS, au regard de ses moyens réels ?

Fort de ces deux constats, la CRdS doit réfléchir à un nouveau format de PST, qui garderait une vision stratégique globale pour le territoire, tout en adoptant une stratégie claire de déploiement.

Sur toute la durée du mandat (ou a minima deux ou trois ans), la CRdS pourrait adopter une feuille de route détaillée, pour centrer son action sur quelques thématiques identifiées. Il faudra veiller à ce que les sujets suscitent l'intérêt des quatre collèges, ce qui garantira la participation des membres. La CRdS aura donc une action plus limitée, mais lisible et connue de tous, sur un temps limité. Cela apparaît aussi comme un levier pour lutter contre le désengagement de certains membres.



Au-delà du PST, la question doit être posée de l'avenir de la Conférence régionale des financeurs, de son fonctionnement et de son rôle. Aujourd'hui, l'organe est dépendant de crédits déconcentrés de l'Agence nationale du Sport, pour lesquels elle émet des avis consultatifs. Un premier volet de la réflexion doit porter sur une potentielle intégration à la Conférence régionale du Sport, pour simplifier le fonctionnement des organes et garantir plus de lisibilité et d'efficacité.

Le deuxième volet portera sur les moyens qui lui sont dédiés. Sans enveloppe budgétaire propre, son rôle peut être d'accompagner sur un volet technique les porteurs de projets. Quelle que soit la décision prise sur l'avenir de la CRF en Provence-Alpes-Côte d'Azur, son fonctionnement actuel mérite d'être remis en cause pour évoluer.

Bibliographie

- Appel à manifestation d'intérêt « projets emblématiques » CRdS Provence-Alpes-Côte d'Azur - Mai 2024
- Bilan de la tournée régionale de la CRdS - Juin 2022
- Bilan fonds de dotation Héritage Sport - 2023
- Bilan fonds de dotation Héritage Sport - 2024
- Bulletin de veille des Conférences du sport #6 - Novembre 2024
- Diagnostic territorial du sport en région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Juin 2022
- Dossier de presse du Club AMP 24 - Octobre 2024
- Formulaire d'inscription des 14 projets candidats à l'AMI retenus - Juin 2024
- Plan d'actions du Projet Sportif Territorial - Décembre 2022
- Présentation du centre de ressources et observatoire CRdS - Décembre 2024
- Présentation « Les métiers du sport tour » - 2025
- Projet Sportif Territorial CRdS Provence-Alpes-Côte d'Azur - Décembre 2022
- Rapport d'activité ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur - 2024
- Support de la conférence de presse du bilan des JOP 2024 club AMP24 - Octobre 2024
- Support de présentation deuxième réunion groupe thématique GCN - Juin 2024
- Support de présentation plénière - Décembre 2024
- Support de présentation plénière - Juillet 2022
- Support de présentation plénière - Septembre 2024
- Support de présentation réunion groupe thématique GCN - Avril 2024
- Support de réunion, les scénarios de déploiement du PST - Janvier 2023
- Support de réunion COTECH CRdS Provence-Alpes-Côte d'Azur - Novembre 2022



Juin 2026